

Emmanuel FAUROUX

POUR UNE ANTHROPOLOGIE ECONOMIQUE DES MOSSI

de HAUTE - VOLTA

ORSTOM - PARIS

1967

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 22073

Caté : A

INTRODUCTION

A l'intérieur de la large boucle du NIGER, au cœur de l'actuelle République de HAUTE VOLTA, le pays MOSSI s'étend sur près de 150.000 kilomètres carrés autour de sa capitale, OUAGADOUGOU. Malgré la relative imprécision de ses limites réelles, on peut le situer entre le 12ème et le 14ème degrés de latitude nord et entre le 2ème et le 5ème degrés de latitude ouest.

C'est un pays austère, une vaste plaine, brûlée de soleil, sans relief, sans arbres, couverte de hautes herbes, exposée aux feux de brousse. Le climat, typiquement soudanien, y est particulièrement dur, caractérisé par une unique saison de pluies de Juin à Septembre avec un maximum en Août, et une très longue saison sèche avec sécheresse quasi absolue de fin Octobre à début Avril.

Les précipitations surviennent à des dates très irrégulières et sont d'une importance inégale. La faiblesse des nappes phréatiques, l'irrégularité de la VOLTA BLANCHE (réduite en saison sèche à des mares éparques) font que le problème de l'eau se pose avec une extrême acuité dès le mois de Janvier. Les températures moyennes sont parmi les plus élevées de l'Afrique Occidentale (40° en Mars-Avril à OUAGADOUGOU). Le HARMATTAN, vent chaud et sec venu du Sahara, souffle pendant 5 mois et accroît encore la dureté des conditions climatiques.

Les sols sont, dans l'ensemble, de mauvaise qualité. "Le sol du MOSSI est toujours couvert, sur une épaisseur souvent considérable, des produits de décomposition si caractéristiques que donnent les roches cristallines dans les pays tropicaux humides : Le conglomérat ferrugineux et surtout l'argile rouge, silicate

d'alumine presque pur, recouvrent des étendues de terrain considérables et noient en quelque sorte tout le relief" (1).

Ces sols de nature argileuse se dessèchent et se craquèlent pendant la saison sèche, donnant au passage une allure de désolation qui impressionne tous les observateurs. Ils sont fragiles, nécessitent de très longues jachères et sont très vulnérables à l'érosion provoquée par la violence des précipitations. Dans les bas-fonds où l'humidité demeure plus longtemps, la fertilité serait nettement supérieure, mais la présence de moustiques vecteurs d'onchocerchose et de trypanosomiase interdit l'installation humaine.

Les problèmes posés par l'environnement physique sont donc sérieux :

- rudesse du climat où le travail agricole n'est guère possible que 6 mois par an,
- fragilité et pauvreté des sols
- absence de richesse minière
- rareté de l'eau.

Par contre, l'absence de relief (les altitudes sont toutes comprises entre 200 et 700 mètres) rend les communications faciles sur d'assez grandes distances. D'autre part, le pays MOSSI détient une situation géographique assez privilégiée, dans la boucle du NIGER, sur la route la plus directe de TONBOUCTOU à la GOLD COAST.

(1) Lieutenant MARC, cité par L. TAUXIER, "Le Noir du SOUDAN", pp. 10-II.

Assez paradoxalement, ce pays ingrat et austère abrite une très nombreuse population : à l'heure actuelle, le groupe MOSSI est, par le nombre, l'un des plus importants d'Afrique : sans doute près de 2.000.000 de personnes en 1961, soit un peu plus de la moitié de la population de Haute Volta. Les densités sont, elles aussi, tout à fait exceptionnelles pour l'Afrique de l'Ouest : plus de 40 habitants au kilomètre carré sur le 1/3 environ du territoire MOSSI (cercles de OUAGADOUGOU, OUAMIGOUYA, GOURCY, SEGUENEGA, YAKO, BOUSSE, KOUDOUGOU) alors que la Haute Volta n'a, en moyenne, que 12,2 habitants au kilomètre carré, et que l'ensemble de l'ancienne AOF n'en compte que 4,4 (1). Ces chiffres élevés ne tiennent pourtant pas compte des très nombreux MOSSI expatriés en CÔTE D'IVOIRE, en GOLD COAST... pour lesquels une évaluation sérieuse paraît encore à peu près impossible.

Le peuple MOSSI fait partie d'un vaste ensemble culturel que les auteurs anglais nomment "mole-daghane" et qui comprend notamment : les RIRIFOR, BOURA, DAGOMBA, DANGARI, GOURMANTCHE, KOUSSASSI, MAMPROUSI, MOSSI, NAMNAM, NANKANA, NANOUUMBA, TALIENSI, WALLA (2). La plus grande partie de cet ensemble vit au GHANA, près de la VOLTA BLANCHE. Le groupe "MOLE-DAGBANE" est caractérisé par un certain nombre de points communs : quasi-unité de langue (syntaxe unique, système de voyelles et groupements de consonnes identiques), organisation religieuse basée sur les deux notions opposées et complémentaires de Ciel et de Terre, organisation socia-

(1) Voir ZAHAN (D) "Pour une histoire des MOSSI du YATENGA".

(2) Ibid.

le distinguant 2 communautés principales : les autochtones disposant de droits sur la terre, et ceux qui se disent conquérants et constituent la classe dirigeante (1). Pourtant, trois groupes ethniques seulement constituent des états organisés : les MAMPROUS-SI, MOSSI et DAGOMBA. Les traditions MOSSI, d'ailleurs, font état d'une origine DAGOMBA (2) vers le XI^e siècle, YENNINGA, fille du roi de GAMBAGA et vaillante guerrière, après avoir quitté son père, épousa un chasseur d'éléphants d'origine princière : RIALE. Leur fils, OUEDRAOGO, brillant guerrier à son tour, entama une série de prestigieuses victoires par la conquête de l'actuelle région de TENKODOGO. Il eut à son tour trois fils qu'il installa dans les régions voisines pour assurer ses conquêtes : ZOUNGRANA, l'afné, DIABA LOMPO, qui prit le commandement de l'actuel royaume de FAJA N'GOURMA, et RAWA qui, parti vers le Nord-Ouest, fonda un royaume de YATENGA. C'est le fils de ZOUNGRANA (lignage afné parmi les descendants de OUEDRAOGO) nommé OUBRI, qui conduisit les belliqueux guerriers DAGOMBA dans le pays qui allait devenir le royaume de OUAGADOUGOU. OUBRI fonda ainsi la dynastie MOSSI de OUAGADOUGOU et prit le titre de MOGHO NABA qui allait devenir si prestigieux.

Les peuples indigènes furent refoulés (GOUROUNSI vers les régions de PO et de LEO, KIBISI vers les montagnes de BANDIAGARA ou assimilés (NIONIOSE, BOUSSANSE, KOUROUBA et certains GOUROUNSI).

Le peuple MOSSI actuel est le résultat de cette lente assimilation d'éléments hétérogènes. Le terme MOAGA (pluriel: MOSSI)

(1) Voir RATTRAY (RS), "The Tribes of the ASHANTI Hinterland".

(2) L'origine traditionnelle des MOSSI est relatée par la plupart des auteurs traitant de ce peuple. Les récits les plus complets sont ceux de :

- DIM DELOBSOM "L'Empire du MOGHO NABA"
- TAUXIER (L) "Le Noir du SOUDAN. Pays MOSSI et GOUROUNSI". malgré quelques erreurs.

signifie d'ailleurs "métis", "produit impur" et évoque une idée plutôt péjorative. Dans ces conditions, il est à peu près impossible de définir l'ethnie MOSSI d'un point de vue anthropologique(1). BINGER pouvait écrire en 1892 : "Le MOSSI a ceci de commun avec la plupart des autres nègres scudaniens, c'est qu'il n'existe pas de type assez répandu pour qu'on puisse dire : "voilà un type MOSSI". On y rencontre des gens ressemblant à s'y méprendre aux WOLOF, aux MANDE des bords du NIGER et même aux HAOUSSA (2).

Le succès de cette politique d'assimilation fut tel que le peuple MOSSI ne tarda pas à apparaître à ses voisins comme un bloc compact et imposant, particulièrement homogène et redoutable. Alors que des cavaliers MOSSI poussèrent l'audace jusqu'à effectuer des raids victorieux sur TOMBOUTOU (à plus de 500 kilomètres de leurs bases) aux XIV^e et XV^e siècles, et en direction de tous les peuples voisins, ^{aucun} ~~seul~~ envahisseur - pas même les grands conquérants soudanais tels EL HADJ OMAR ou SAMORY TOURE - ne tenta sérieusement de pénétrer dans le domaine du MOGHO NABA et de ses vassaux. Dans la période de désarroi et d'anarchie qui a caractérisé l'Afrique au moment des conquêtes européennes, l'"Empire MOSSI" faisait singulièrement exception, tous les voyageurs étant frappés par l'impression de sécurité qui régnait.

La foudroyante progression de la colonne du lieutenant VOULET en Août 1896, marquait à la fois la première défaite des descendants de OUEDRAOGO, et surtout la première occupation de leur territoire national.

(1) Voir les articles de MM. CHANTRE, PITTARD, RUELLE dans l'annexe bibliographique.
 (2) BINGER, "Du NIGER au golfe de GUINÉE par le pays de KONG et le MOSSI", vol.I, p. 49I.

IERE PARTIE : LES STRUCTURES TRADITIONNELLES

On ne peut éviter une part d'arbitraire, lorsqu'on cherche à décrire les structures sociales "traditionnelles" d'un peuple, "traditionnel" étant pris ici dans le sens d'antérieur au contact avec l'Europe.

D'une part, en effet, il est souvent bien difficile de déterminer le point "zéro" de l'influence européenne, cette influence ayant pu s'exercer de façon indirecte mais efficace bien avant l'époque où le peuple considéré a été effectivement soumis.

D'autre part, la vie sociale constitue un flot en pépétuel mouvement. La décrire au moment de la colonisation (ce qu'impose l'absence d'informations antérieures) privilégié de façon arbitraire un moment de l'évolution. Il importe dès lors, afin de corriger l'image figée de la photographie instantanée, d'étudier les forces en mouvement et les grandes lignes de leur évolution.

C'est la raison pour laquelle notre étude des structures traditionnelles de la vie sociale MOSSI se fera en deux temps :

1°) l'étude du cadre institutionnel dans ce qu'il peut avoir de relativement permanent. Les descriptions nombreuses - et parfois excellentes - des premiers observateurs (1) donnent une image sans doute satisfaisante de l'état des structures traditionnelles au moment de la colonisation. Cette image a d'autant plus de chances d'être satisfaisante que - comme nous le verrons par la suite - l'époque de la conquête correspond réellement

(1) Parmi ces premiers observateurs, il faut citer en particulier TAUXIER, DIM DELOBSON, MARC, le capitaine LAMBERT, le R.P. MANGIN.... Voir ces noms dans l'annexe bibliographique.

au point "zéro" de l'influence européenne, le pays MOSSI ayant pu rester jusque là dans un isolement tout à fait remarquable.

2°) l'étude des tensions provoquées par le jeu des forces contradictoires qui animent le système, et des ajustements plus ou moins institutionnalisés qui permettent le maintien d'un équilibre sans cesse compromis.

96

SECTION 1. LE CADRE INSTITUTIONNEL DE L'EQUILIBRE TRADITIONNEL.

Deux traits caractérisaient nettement le système social et politique MOSSI traditionnel :

1^o) l'existence d'une stricte hiérarchie qui contenait un système administratif complexe, mais s'étendait aussi à l'ensemble des relations sociales. Elle permettait la domination d'une aristocratie sous le contrôle d'un souverain tout puissant, le MOGHO NABA, personnification du peuple MOSSI tout entier.

2^o) la conception d'un pouvoir de type fortement coercitif et dont le domaine d'application ne se limitait pas à la hiérarchie politico-administrative, mais régissait l'ensemble des relations économiques et sociales.

Sous Section 1. La hiérarchie politique - sociale

Pour tout ce qui constitue l'étude des structures politiques et sociales, nous nous limiterons à l'analyse de ce qui existait dans le royaume de OUAGADOUGOU. D'une part parceque ce dernier était à la fois le plus puissant et le plus représentatif, d'autre part parceque les trois autres royaumes MOSSI s'étaient étroitement inspirés du modèle constitué par OUAGADOUGOU. Seuls différaient les noms donnés aux institutions et quelques points de détail.

Du chef de case à l'Empereur des MOSSI, en passant par les chefs de lignage, de villages, de cantons et par les gouverneurs

provinciaux, la hiérarchie administrative MOSSI revêtait l'aspect d'une pyramide où chaque sujet occupait une place étroitement définie.

Pourtant cette vision simple d'une structure pyramidale serait insuffisante pour rendre compte de la réalité.

D'une part, en effet, la hiérarchie administrative s'insérait dans une hiérarchie sociale, mais sans coïncider avec elle (les chefs de village, de canton et - bien sûr - le MOGHO NABA - appartenaient à une aristocratie de statut social supérieur, alors que les gouverneurs provinciaux étaient de statut social commun).

D'autre part, la hiérarchisation ne se limitait pas aux structures administratives et sociales. En effet, le principe de séiorité l'étendait d'abord, aux relations entre lignages de même statut social, ensuite aux relations à l'intérieur d'un même lignage.

Statut social et séiorité étaient donc les deux grands critères fondant la hiérarchisation.

§.1.- hiérarchie de statut social.

Le système social MOSSI traditionnel pouvait se résumer dans l'opposition fondamentale entre lignages royaux ou nobles ("NAKONSE") d'une part, et lignages du commun ("TALSE") d'autre part. Au dessus de ces deux groupes : le MOGHO NABA. Au dessous, ou en marge : des catégories sociales diverses : étrangers, captifs, esclaves ...

§.1.1.- Le MOGHO NABA. Il était le "maître du monde". (MOGHO = univers, NABA = chef) Il détenait tous les pouvoirs. Ses attributions étaient illimitées et presque sans contrôle : droit de vie et de mort sur tous ses sujets, droit de confisquer leurs biens ou d'exproprier leurs terres. Il était chef suprême de l'exécutif, juge suprême, chef suprême des armées, souverain pontife. La loi émanait de lui. Il était la source de l'autorité légitime.

Mais bien plus qu'un monarque tout-puissant, il était l'incarnation de Dieu, l'image terrestre du soleil. Il était l'objet d'une véritable adoration, minutieusement réglée par un cérémonial rigoureux dont l'accomplissement constituait la principale mission d'une Cour nombreuse (1).

§.1.2.- Lignages royaux et nobles : les NAKOMSE (singulier : NAKOMGA ; de NAM = chefferie et KAMBA = enfants, descendants).

§.1.2.1.- Les conditions de l'appartenance à la classe dominante.

Deux conditions devaient être remplies en principe :

- descendre de OUEDRAOGO, le fondateur du peuple MOSSI, par filiation patrillinéaire,
- appartenir à un lignage dont le chef exerçait effectivement un commandement (On disait qu'il possédait le "NAM").

(1) Pour les détails concernant l'organisation de la Cour et son cérémonial religieux voir :
 DIM DELOBSOM op. cit. p.57 et suivantes
 L. TAUXIER op. cit. pp 568-570
 G.V. KABORE "Organisation politique traditionnelle..." pp.35/6

Chacune de ces deux conditions était nécessaire. Elles n'étaient pas suffisantes :

- des descendants de OUEDRAOGO, en filiation patrilineaire pouvaient retomber dans le statut social commun si le lignage dont ils faisaient partie avait définitivement perdu la possession effective du NAM : par exemple pour avoir encouru la disgrâce du MOGHÖ-NABA.
- certains commandements pouvaient n'être pas détonus par des NAKOMSE. En particulier, les cinq grands ministres, placés chacun à la tête d'une province, n'étaient pas de statut noble bien que leur charge fût pratiquement héréditaire. D'autre part, un certain nombre de villages était composé uniquement de groupes étrangers (BOUSSAUSE, GOUROUNSI, YARCE ...) ou de descendants d'esclaves ou de serfs. Leurs chefs étaient alors eux-mêmes étrangers, ou descendant d'esclaves ou de serfs. Le NAM leur était concédé et se transmettait de la même manière que pour les lignages MOSSI.

§.1.2.2.- Statut social des NAKOMSE.

Les NAKOMSE représentaient la race des conquérants. Ils ne constituaient pas à proprement parler une classe sociale distincte du reste de la population. Tous les observateurs, en effet, ont été frappés par la faiblesse de la différence de niveau de vie entre NAKOMSE et TALSE. Certes les chefs bénéficiaient de nombreux cadeaux de la part de leurs

sujets, ils pouvaient utiliser la force de travail de leurs nombreuses épouses, leurs terres étaient souvent les meilleures. Mais les obligations de leur charge étaient telles, qu'elles excluaient la possibilité d'un enrichissement, rendant même difficile l'équilibre entre ressources et dépenses. En définitive, les NAKOMSE, comme les autres MOSSI, étaient des agriculteurs laborieux, vivants sans aucun luxe dans des conditions relativement austères.

Les seules différences de mode de vie tenaient à une alimentation un peu plus variée (le "SAGBO" (2) traditionnel était parfois complété par du riz et de la viande), à l'élevage des chevaux qui, strictement réservés aux NAKOMSE, étaient symbole de noblesse, et à la possession de domestiques et d'esclaves.

C'est au niveau des comportements institutionnalisés que les NAKOMSE se manifestaient en tant que groupe social autonome. Ils étaient soumis à un grand nombre d'interdits (ne pas prononcer le nom de leur père ... ne pas exercer les professions de bijoutier ou de forgeron ...) (1).

D'autre part, les jeunes NAKOMSE bénéficiaient d'une éducation particulière visant à leur inculquer une idée précise de leurs devoirs et, surtout, un strict respect de la coutume.

Cette éducation, ces interdits visaient à donner aux

(1) Pour le détail des interdits frappant les NAKOMSE, voir KABORI op. cit pp. 121 - 125.

(2) Bouille de mil

NAKOMSE le sentiment permanent de leur statut privilégié, de leur appartenance à l'aristocratie régnante. Ce sentiment était encore renforcé par l'idéologie mystique qui transposait sur le plan religieux la situation de domination politique : les NAKOMSE assimilés au ciel et au soleil s'opposaient aux anciens indigènes qui représentaient, eux, les puissances chtoniques. De nombreux rituels, lors de l'avénement à la chefferie, ou de la mort d'un chef, visaient à concrétiser ces symboles (1).

§.1.3.- lignages communs : les TALSE (singulier : TALGA).

La définition du TALGA est simple : "Est considéré comme TALGA tout MOAGA qui n'a pas la qualité de NAKOMGA" (2). Les TALSE constituaient donc une catégorie résiduelle comprenant notamment :

- les anciens autochtones NIONIOSE ou FOULSE parmi lesquels continuaient à se recruter les chefs de terre (dont les attributions étaient à peu près uniquement religieuses)
- les NAKOMSE qui avaient perdu le statut noble en perdant leur commandement ou à la suite de fautes graves
- certains étrangers assimilés
- certains serfs ou esclaves auxquels la liberté avait été rendue

(1) Voir le très important article de D. ZAHAN : "Pour une histoire des MOSSI du YATENGA" et, en particulier, les pp 15-18.

(2) PAGEARD (R) "Contribution à l'étude de l'exogamie dans la société MOSSI traditionnelle" p.123

L'ensemble formait une masse anthropologiquement très hétérogène, mais qui présentait une incontestable unité de mode de vie. Tous étaient des agriculteurs, travaillant le même type de sol, selon les mêmes techniques rudimentaires. Leur vie sociale était axée autour des mêmes structures de parenté, des mêmes unités villageoises.

L'opposition au groupe NAKOMGA était un autre élément d'unité pour cette catégorie sociale disparate.

Par ailleurs, leur statut social inférieur ne les laissait pas sans garanties : nul MOAGA ne pouvait être réduit en esclavage, la justice était gratuite (quelques cadeaux de faible valeur s'imposaient cependant) et un appel était toujours possible devant le MOGHO NABA. D'éventuelles exactions de la part d'un NABA pouvaient entraîner la fuite et la demande de protection à un autre NABA. Cette protection était toujours accordée.

§.1.4.- les étrangers vivant en pays MOSSI.

§.1.4.1.- les étrangers libres

Il était, et il est encore souvent, très difficile de distinguer l'étranger du MOSSI. D'une part, le peuple MOSSI résulte lui même de l'assimilation d'éléments ethniques très divers. D'autre part, beaucoup d'étrangers, bien que non totalement intégrés, ont adopté des éléments de la culture MOSSI. La plupart parlent le MORE, sont représentés par des chefs qui s'intègrent à la hiérarchie administrative, admettent l'autorité souveraine du MOGHO

NABA.

Les FOULSE vivaient dans le YATENGA (cirque de OUAHIGOUYA) avant la pénétration MOSSI. Ils y vivent toujours au nombre de 150.000 environ. Très indépendants, ils ne parlent pas le MORE.

Les NIONIOSE, autochtones de la région de OUAGADOU-GOU, sont beaucoup plus intégrés au peuple MOSSI. Ils sont restés maîtres de la terre, ont conservé certaines de leurs institutions et ne constituent plus réellement un groupe distinct.

Les YARSE, musulmans peu orthodoxes, sont arrivés depuis très longtemps dans le pays MOSSI (XIII^e ou XIV^e siècle d'après CARRIÈRE-MOULINS et TAUXIER). Ils se livrent traditionnellement à des activités commerciales. Malgré leur religion, ils vivent en parfaite harmonie avec leurs hôtes, et ont toujours bénéficié de la protection du MOCHO NABA.

Les PEULS sont 80.000 environ. Grands éleveurs, nomades ou semi-nomades, leur économie pastorale est étroitement complémentaire de l'agriculture MOSSI. Quoique très fiers et indépendants, ils acceptent l'autorité des chefs MOSSI et se conforment scrupuleusement à l'étiquette. Pourtant malgré des relations pacifiques, PEUL et MOSSI avaient tendance à se mépriser réciproquement.

Certains PEULS se sont assimilés presque entièrement à la culture MOSSI. métissés avec des MOSSI, on les nomme

SILMI-MOSSI. Ils vivent dans les régions du YATENGWA, de KAYA et de YAKO.

§.1.4.2.- Les étrangers captifs, serfs ou esclaves (1) constituaient la couche inférieure de la hiérarchie sociale. Ils n'avaient pas de droits bien définis : ils étaient soumis à toutes les corvées domestiques, ils devaient obéissance passive, ils étaient transmissibles par héritage. Ils pouvaient, de même, servir à l'échange ou au paiement de dettes. Par contre ils étaient bien nourris, pouvaient se livrer à des cultures personnelles ou à de petites activités telles que artisanat ou élevage, ils pouvaient être créanciers de leur maître. Ils avaient la ressource, s'ils étaient maltraités, de se mettre sous la protection du NABA le plus proche.

La plupart des esclaves MOSSI étaient d'origine BOUSSANGA ou GOUROUNSI, ces deux peuples servant de véritables réservoirs aux cavaliers NAKONSE qui razziaient au fur et à mesure de leurs besoins.

Mais il existait aussi un certain nombre de captifs volontaires, venus se mettre sous la protection du MOGHO NABA. Ils ne pouvaient épouser que des captives et vivaient le plus souvent dans des quartiers particuliers de OUAGA-DOUGOU ou dans certains villages qualifiés d'"indépendants".

(1) Pour les détails concernant le statut des esclaves et des captifs, voir :

- DUM DELORSOM op. cit. pp. 80-96
- SKINNER (E.P.) "The MOSSI of UPPER-VOLTA" pp. 107-125

§.2.= hiérarchie fondée sur âge et seniorité.

§.2.1.= structures de parenté et notion de seniorité.

"La famille MOSSI traditionnelle ("BUDU") comprend tous les descendants directs et descendants des frères cadets d'un même aïeul vivant ou chef de famille ("ZAK SOBA"), soit une ou plusieurs lignées, suivant l'extension démographique de la famille, d'un même patrilignage.

Le patrilignage ("BUDU" également) réunit tous les descendants en filiation patrilinéaire d'un même ancêtre masculin... Il correspond au minimum à l'entité géographique particulière formée par le quartier au sein du village, mais fréquemment, il englobe deux ou plusieurs quartiers d'un même village ou de village différents, suivant les vicissitudes des migrations anciennes.

Quant à la lignée définie plus haut, elle correspond au minimum à la concession ou "ZAKA" partie constitutive du quartier mais, le plus souvent, elle comprend plusieurs concessions. Le terme de ZAKA définit à la fois le groupe familial et son habitat. La famille est patriarcale et patrilocale" (1).

Cette longue citation résume bien la structure de la famille MOSSI traditionnelle - avec ses unités géographiques que constituent le quartier, la ZAKA. Il conviendrait sans doute d'ajouter la case ("YIRI") qui est vraiment la plus petite unité et qui correspond au groupe familial le plus réduit : le mari, son (ses) épouse (s), ses enfants.

(1) F. IZARD-HERITIER et M. IZARD. "Les MOSSI du YATENGA ..."
pp. 29-30.

Le principe de séniорité intervient dans la comparaison de deux lignées d'un même patrilineage : la lignée issue du frère aîné sera dite lignée aînée, la lignée issue du frère cadet sera dite lignée cadette. Il faut noter, pour éviter certaines confusions, que, comme dans langue MORE où le terme "HUAU" désigne tantôt le patrilineage, tantôt la lignée, le terme de "lignage" est souvent pris dans l'un ou l'autre sens.

Nous emploierons ici "patrilineage" pour définir l'ensemble des "descendants en filiation patrilineaire d'un même ancêtre masculin", et "lignage" pour définir les "lignées" d'un même patrilineage.

§.2.2.- séniорité et hiérarchie à l'intérieur d'un même statut social : dans tous les types de relations sociales ou politiques, le "lignage aîné" prend toujours le pas sur le "lignage cadet". Ce principe de hiérarchisation joue à tous les niveaux, même les plus élevés.

§.2.2.1.- Séniорité et hiérarchie des royaumes indépendants
En bonne logique, la séniорité aurait dû en jouer en faveur du TENKODOGO NABA, le royaume de TENKODOGO ayant été fondé par OUEDRAOGO lui-même. Le MOGHO NABA, descendant direct du fils aîné de OUEDRAOGO, aurait dû venir au second rang. Le FADA N'GOURMA NABA descendant du second fils de OUEDRAOGO, et le YATENGA NABA descendant du troisième fils auraient dû venir dans cet ordre ensuite.

Cependant, du fait de sa supériorité militaire, le MOGHO NABA a peu à peu modifié la hiérarchie à son profit,

bien qu'il n'ait jamais cherché à contester la séniорité du TENKODOGO NABA, et bien que sa propre supériorité ait été longuement contestée par le YATENGA NABA.

§.2.2.2. Séniорité, aînesse et transmission du pouvoir.

On choisissait le successeur du chef défunt dans le lignage aîné de son patrilineage. Ce n'était pas forcément l'aîné de ce lignage : le nouveau chef était choisi en raison de son prestige et de son autorité.

Néanmoins, le fils aîné était considéré comme l'héritier présomptif de son père. A ce titre, il jouait un rôle capital dans les rituels précédant la nomination du nouveau chef.

G.V. KABORE indique d'ailleurs : "la tradition veut que tout fils aîné qui a fait preuve de noblesse, ne soit pas dépossédié des prérogatives essentielles à son droit de succession. Sauf dans les cas d'indignité notoire, le fils aîné ne peut être écarté du trône de son père par un de ses frères ou oncles" (1).

Pour les chefs de village, le choix appartenait au chef de canton, lui même désigné par le MOGHO NABA après consultation des ministres.

Quant au MOGHO NABA, il était choisi par un collège électoral composé de quatre ministres. Le fils aîné pouvait être écarté de la succession en cas de faute très grave. La plupart du temps, sa nomination était quasi-automatique.

(1) G.V. KABORE. op. cit. p. 101.

Le lignage possesseur du NAM, le lignage aîné par conséquent, jouissait d'un statut privilégié par rapport aux autres lignages du même patrilignage : il y avait une "hiérarchie du respect" (1) qui, entre lignages, descendait du lignage aîné au lignage cadet, et, entre individus, descendait du possesseur du NAM jusqu'au plus jeune homme du lignage cadet. Un ancien appartenant à un lignage cadet pouvait être amené à s'agenouiller respectueusement devant un jeune homme du lignage dominant.

En ce qui concerne les patrilignages - qui n'avaient pas accès au NAM, chaque lignage était beaucoup plus autonome et la hiérarchisation entre lignages selon le critère de seniorité était beaucoup plus théorique, chaque chef de lignage n'ayant de compte à rendre à personne pour les affaires concernant son lignage.

§.2.3.- Âge et hiérarchie à l'intérieur du lignage.

A la hiérarchie familiale du patrilignage, du lignage, de la ZAKA, du YIRI correspondait une hiérarchie d'autorité : BUD'KASMA (chef du patrilignage), ZAK' SOBA (chef de lignage), ZAK'REMBA (chef de famille élémentaire correspondant approximativement à l'unité résidentielle constituée par la "concession"), YIR'SOBA (chef de case). Chacune de ces fonctions était réservée à l'aîné du groupe considéré, à une seule exception près : le détenteur du NAM (qui n'était pas forcément l'aîné) devenait ipso facto le BUD'KASMA de son groupe familial.

D'une manière générale, à la mort du BUD'KASMA, du ZAH'SOBA

(1) L'expression est de E.P. SKINNER : op. cit.

ou du ZAK'REMBA, leur pouvoir était transmis au frère du défunt le suivant immédiatement dans l'ordre des naissances. Lorsqu'une génération se trouvait ainsi épuisée, on passait au fils aîné du premier ZAK SOBA de la génération précédente.

Sous Section 2.- Les différents types de pouvoir

L'interpénétration est telle entre pouvoirs politique, religieux, social, économique... qu'il serait arbitraire de vouloir opérer une distinction tranchée entre eux. Dans une société où les fondements du pouvoir politique ont un caractère mystique, où le souverain est lui même objet d'une adoration de nature religieuse, la démarcation risque d'être difficile à établir entre le politique et le religieux.

De même le politique et le social se recoupent dans la mesure où ceux qui détiennent le pouvoir politique détiennent aussi le statut social dominant.

§.1.- Le pouvoir politique : il était entièrement entre les mains du MOGHO NABA seul maître des destinées du peuple MOSSI.

L'étendue du territoire, l'importance de la population interdisaient évidemment l'exercice direct de ce pouvoir. Une structure administrative territorialement hiérarchisée permettait à l'autorité de se manifester jusqu'aux extrémités les plus reculées du corps social. Les ministres, les chefs de canton, les chefs de village constituaient les échelons administratifs entre l'autorité du souverain et celle du chef de lignage.

§.1.1.- Les ministres. Six grands ministres assistaient le MOGH NABA : le TAPSOBA, chef militaire et premier ministre, le seul par

(1) Nous adoptons, pour la transcription des titres des Ministres, les principes adoptés par KABORE dans son ouvrage déjà cité. Cet auteur s'inspire, pour la transcription des mots, des conclusions du colloque de linguistique tenu au centre I.F.A.N. de OUAGADOUGOU. D'autres auteurs (DIM DELOBSOM, TAUXIER) emploient respectivement les termes suivants pour désigner les 6 ministres :

TEN (ou: TAN) SOBA, GOUNGA NABA, OUIDI NABA, LARHALLE NABA et KAMSAOGHO NABA.

mi les ministres a être d'origine noble; le GOUN'G NABA, qui représentait le TAPSOBA auprès du souverain; le WID'NABA, responsable de la très importante cavalerie royale, et qui, depuis une époque récente, a supplanté le TAPSOBA dans son rôle de premier ministre; le LARL'NABA, grand conseiller du roi, le BALI'NABA, grand intendant du Palais et chef des serviteurs; le KAMSONCH'NABA, chef des ennuques et ennuque lui-même.

A l'exception du TAP SOBA, les ministres étaient responsables de ce qu'on a pu appeler un peu abusivement des provinces. Chacun de ces cinq ministres avait la responsabilité d'un certain nombre de cantons. Mais la répartition de ces cantons entre les divers ministres ne se faisait pas selon des critères géographiques. De plus, la richesse et le nombre des cantons constitutifs de ces "provinces" différaient grandement.

Les ministres ne devaient pas s'immiscer dans les affaires des chefs de canton subordonnés. Leur rôle réel se limitait d'une part à servir d'intermédiaire entre le MOGHO NABA et les échelons administratifs inférieurs, d'autre part à guider le choix du souverain quand il s'agissait de désigner un nouveau chef de canton.

§.1.2.- Les chefs de canton ou KOMBEMBA (singulier : KOMBERE)
 Le royaume de OUAGADOUGOU comprenait 300 cantons environ. Les cantons constituaient aussi une unité géographiquement mal définie. "A l'origine, explique KABORE, pour délimiter l'aire administrative du nouveau chef, on mettait le feu à la brousse, et le vent était alors seul maître de l'étendue du canton (1)".

(1) KABORE, op. cit. page 98.

Les KOMBEMBA étaient souvent choisis parmi les proches parents du MOGHO NABA régnant, ses propres fils parfois (traditionnellement le canton de DJIBA était réservé à son fils aîné qui pouvait ainsi y faire son apprentissage politique. Dans des cas tout à fait exceptionnels, le KOMBERE pouvait n'être pas de sang royal. Le chef du canton de TUILI, en particulier, était choisi dans l'ancienne aristocratie autochtone. Il jouait un rôle important spirituel et religieux, et avait même une influence sur le choix effectué par le MOGHO NABA pour pourvoir les chefferies vacantes (1).

Le KOMBERE était entouré d'une Cour, réduction de celle de OUAGADOUGOU. Il avait, dans sa circonscription, une autorité absolue. Ses seules obligations résidaient dans le respect de la coutume. Le contrôle exercé par le MOGHO NABA, pour être lâche, n'en était pas moins sévère : la mort était la seule sanction.

§.1.3.- Les chefs de village. Il y avait, d'après L.P. SKINNER, 4000 villages environ dans le royaume de OUAGADOUGOU d'une taille moyenne de l'ordre de 500 habitants (2) "Le village est formé par un ensemble de quartiers. Chaque quartier est constitué par un ensemble de segments de lignage ... Il est courant de trouver un quartier à spécialisation professionnelle : le quartier des forgerons, des bijoutiers, de la société des masques (3)".

(1) Voir ILBOUDO "Croyances et pratiques religieuses traditionnelles des MOSSI" pp. 34-35.

(2) SKINNER op. cit.

(3) KABORE op. cit. p.95

Le chef de village ("TING'NABA") avait une fonction strictement administrative : transmission aux chefs de lignage des ordres venus du KOMBERE, petites affaires judiciaires du village (larcins, injures ...). Il était assisté, pour les mesures difficiles, d'un conseil généralement composé des anciens de son lignage, des aînés des autres lignages du village, de ses amis personnels ...

On attendait de lui une attitude digne en toutes circonstances et un mode de vie exemplaire. En contrepartie, sa charge était entourée d'un très grand prestige.

Au niveau inférieur, hiérarchie familiale plutôt qu'administrative, la filière continuait, les ordres se propagant du chef de village au BUD'KASMA, puis au ZAK'SOGA, au ZAK'REMBA et au YIR'SOBA, le chef de case, dernier échelon de l'autorité.

§.2.- Le pouvoir religieux : l'organisation religieuse MOSSI est d'une extrême complexité. A côté des "diseurs de chose cachée" (ou : BARA) et des fabricants de gris gris, dont l'influence sociale était faible, il faut distinguer les chefs de terre (ou TINGSOBADAMBA; singulier : TINGSOBA) dont l'autorité était à la fois morale et politique, et les groupements religieux familiaux placés sous l'autorité du chef de famille. Les premiers étaient les prêtres d'un culte destiné à la Terre, le seconds d'un culte aux mânes des ancêtres.

§.2.1.- les TINGSOBADAMBA et le culte à la Terre.

Les TINGSOBADAMBA étaient, en principe, les descendants en ligne directe des premiers occupants du sol. Ils appartenaient tous au clan NIONIOSE des SAWADOGO. Le chef de la Terre était toujours l'afiné de la branche afinée du lignage maximal. Ils représentait à la fois la primauté d'installation sur la terre, et les liens mystiques unissant l'homme à la terre. La Terre ("TENGA") tenait en effet une place primordiale dans la cosmogonie MOSSI (1). Elle était conçue comme la seconde grande divinité, l'épouse de la divinité supérieure ("WENNAM" ou "WENDE") assimilée, elle, au soleil et à la lumière du jour. "TENGA" est souvent présentée comme la divinité supérieure des autochtones avant leur conquête par les cavaliers DAGOMBA (2).

Le culte adressé à TENGA était, par ailleurs, doublement essentiel :

- la terre est le lieu de repos des ancêtres
- d'elle dépend la fertilité seule source de richesse pour un peuple exclusivement agricole.

C'est dire l'importance du rôle religieux, mais aussi du rôle social que le TING'SOBA était appelé à jouer. Rien de ce qui touche à la terre n'échappait à sa compétence.

Il était le prêtre intercesseur des cultes à la Terre. Il dirigeait les prières et les sacrifices effectués au mo-

(1) Voir ILBOUDO op. cit. page 58.

(2) ZAHAN s'est opposé à cette thèse fondée sur une interprétation trop "historisante", selon lui, des récits traditionnels. Voir article cité.

ment des ensemencements ou des récoltes, il était "faiseur de pluies", devin (1). Il avait juridiction sur tout ce qui concernait la terre et jouait le rôle d'un véritable cadastre vivant.

Il administrait la terre possédée par son groupe familial, répartissait les terres vacantes, lorsqu'il y en avait. Il donnait son avis sur la date des semis et des récoltes. Dans son domaine, son autorité était incontestée.

Mais un certain rôle politique et administratif s'ajoutait à ses attributions religieuses. Un TING'SOBA pouvait être amené à contrôler d'autres TING'SOBA établissant ainsi une véritable hiérarchie de chefs de terre. Cette situation pouvait se produire quand un TING'SOBA contrôlait de très grandes étendues. Il lui arrivait alors de déléguer son pouvoir à des chefs de terre secondaires s'installant en des points éloignés de son territoire. Il gardait sur eux une autorité morale. De même, un groupe migrant conservait des liens rituels avec son village d'origine même si ce dernier était géographiquement très éloigné.

§.2.2. Groupements familiaux et culte des ancêtres.

Le chef de famille était le "prêtre chargé du culte des mènes des ancêtres, gérant (et non propriétaire) du patrimoine collectif des vivants et des morts" (2).

A un niveau plus élevé, les chefs de famille se regroupaient dans une organisation religieuse plus vaste, "sorte de

(1) Voir BOUTILLIER "Structures foncières en HAUTE VOLTA" pp.39-42

(2) KABORE op. cit. p.111

gérontocratie chargée d'accomplir les rites destinés à souder la communauté, à la perpétuer, rites entourés généralement de mystères (1)."

§.3.- Le pouvoir économique et social

§.3.1.- Le contrôle de l'accès aux femmes.

§.3.1.1.- Le statut de la femme : le système MOSSI de répartitions des femmes reposait d'abord sur la situation sociale très particulière de ces dernières (2). Elles disposaient d'un statut très proche de celui de l'esclave, n'ayant, en particulier, aucune existence juridique propre. Avant leur mariage, elles étaient soumises à la toute-puissance du chef de famille. Leur mariage, pour lequel elles n'étaient ni consultées, ni même prévenues les faisait passer sous l'autorité non moins puissante de leur mari. Il ne s'agissait, en quelque sorte, que d'un transfert de propriété. A la mort de leur mari, les femmes faisait partie de l'héritage et étaient partagées entre les frères et les fils du défunt.

Il y avait donc très peu de différence entre le statut de la femme et celui de l'esclave. La nuance venait du fait que la femme-esclave ne pouvait, au contraire de la femme libre, voir un de ses fils accéder au NAM

(1) KABORE op. cit. p. 111

(2) Pour tout ce qui concerne le statut juridique de la femme MOSSI, il importe de se référer aux articles de Soeur MARIE-ANDRÉ du SACRE COEUR.
Voir annexe bibliographique.

§.3.1.2.- La dépendance des jeunes en matière d'accès aux épouses.

Cette dépendance s'exerçait :

- au profit des anciens du lignage (procédure ordinaire du mariage)
- au profit des chefs (mariage PUGHSIURE) (1).

A) Le mariage ordinaire : les deux époux devaient respecter la règle d'exogamie bi-lignagère ainsi formulée par R. PAGEARD "Nul ne peut épouser une personne avec laquelle il a un ancêtre masculin ou féminin commun quelque éloigné que soit cet ancêtre dans le temps" (2). La règle, d'une excessive sévérité, souffrait cependant deux tempéraments. D'abord, si l'ancêtre commun était ancien, le chef de chacun des segments de lignage intéressés pouvait, à titre exceptionnel, prendre la décision d'autoriser le mariage. Ensuite, il était admis que le mariage contracté dans l'ignorance de l'existence d'un ancêtre commun ne fût pas dissous à la condition de pratiquer certains rituels de purification.

La décision du mariage était prise au niveau des aînés de lignage. Le plus souvent, les lignages concernés avaient déjà institué entre eux des relations amicales. Il était commode, en pratique, de recherche

(1) PUGHSIURE (PAG = femme et SIU = donner)

(2) PAGEARD (R) "Contribution à l'étude de l'exogamie dans la Société MOSSI traditionnelle" pp. 113 - 114

des épouses dans les lignages auxquels on en avait donné ou promis. Cette procédure était le "KUG' BEKIM TEKRE" ou "don de femmes réciproque". Mais du fait des règles d'exogamie, ce type d'arrangement ne pouvait s'étendre au-delà de deux ou trois générations, car toute union nouvelle créait une série d'empêchements nouveaux. On comprend dans ces conditions la gravité que pouvaient revêtir certaines mésententes conjugales: "Une femme dont le frère s'est vu abandonné aura spontanément tendance à rejoindre son "KUDU" d'origine. De la sorte de nombreux ménages peuvent se trouver désorganisés et la paix publique menacée" (1).

A défaut d'échange direct d'épouses, on pratiquait souvent, en pays MOSSI, le "don de femme avec droit réservé sur la première fille". La fille ainsi reçue ne pouvait être donnée en mariage à l'un des membres du lignage qui l'accueillait (règle d'exogamie bilignagère), mais elle pouvait être donnée à un lignage tiers susceptible de donner à son tour une fille en mariage à titre de réciprocité.

Une autre procédure fréquemment utilisée pour la recherche de nouvelles alliances matrimoniales est celle qui consistait à faire intervenir, sous contrôle des anciens, le "YAGHEGA". Par rapport au lignage de sa mère, un garçon était considéré comme YAGHEGA. Ce

(1) PAGEARD (R) op. cit. p. 117

titre lui conférait une situation assez privilégiée dans son lignage maternel où il rencontrait confiance et affection. Il était donc normal que le YAGNEGA fut souvent choisi pour intervenir au profit d'un frère (de mère différente) ou d'un ami. Mais le pouvoir de décision du chef de lignage restait total.

Les aînés avaient donc pour fonction officielle de répartir les épouses de la manière la plus satisfaisante. Mais, comme le fait remarquer E.P. SKINNER (1), les aînés avaient en réalité tendance à monopoliser les épouses, conscients qu'ils étaient du fait que le mariage diminuait la distance sociale les séparant de la jeune génération. Les jeunes avaient, en définitive, beaucoup de mal à contourner cette situation, leur seule chance étant de rendre service à un ancien (cadeaux, prestation de service ...). Il est important de noter qu'il n'y avait pas, à proprement parler, de dot dans le système matrimonial MOSSI. Au moment des fiançailles la famille du jeune homme offrait aux vieux du village de la jeune fille un certain nombre de petits cadeaux : mil germé, bière, fagots de bois, parfois du sel, des noix de kola(2). Au moment du mariage, des cadeaux plus substantiels étaient réalisés : cauris, poulets, moutons

(1) Cité par BALANDIER (G) Cours de Sorbonne (Chapitre sur les rapports de génération chez les MOSSI).

(2) Voir DIALLO SEYNI SAMBO "Les droits de famille dans la coutume MOSSI" pp. 19 - 20

bière et aussi, pour prix de la virginité, un cadeau à la belle-mère n'excédant jamais 1400 ouarisi.

B) Le mariage "PUGHSIURE" : cette institution tout à fait particulière jouait au seul bénéfice des NABA, les possesseurs du NAM. Elle était à l'origine de l'établissement des liens de clientèle dont l'importance politique et sociale était essentielle.

Les NABA, étant a fortiori chefs de leur lignage, jouissaient, à ce titre, d'un droit de contrôle sur toutes les filles de leur propre lignage. De plus, au moment de leur intronisation et en certaines autres occasions, ils recevaient en cadeau un certain nombre de jeunes filles.

Les chefs attribuaient une petite partie de ces femmes aux membres de leur lignage. Les autres étaient reparties entre certains sujets, à l'occasion d'une cérémonie rituelle survenant tous les trois ans environ (1). Des considérations politiques guidaient le choix du chef qui visait à créer des liens d'alliance et de clientèle renforçant son propre pouvoir. En contre partie de son cadeau le chef recevait la première fille et, parfois aussi, le premier garçon nés de cette union, perpétuant ainsi le système de dépendance dans lequel étaient maintenus les hommes jeunes.

(1) Pour les détails concernant le "PUGHSIURE" voir SKINNER (EP) "The MOSSI POG SIURE".

On voit donc l'importance des incidences sociales du système matrimonial MOSSI. Au niveau des relations purement sociales, il tissait entre les lignages tout un réseau de liens directs ou indirects de réciprocités amicales créant dans les faits une importante cohésion. Au niveau des relations politiques, le système de répartition des femmes permettait d'établir et de maintenir des liens de dépendance au profit exclusif des anciens et de la classe dirigeante.

§.3.1.3.- Incidences économiques du contrôle de l'accès aux femmes.

Les femmes constituaient un important élément de puissance économique. Comme le fait remarquer le R.P. MANGIN : " Des femmes ce sont des bras pour cultiver la terre, car la femme travaille aux champs tout comme le mari. Des femmes, ce sont des enfants en perspective, et si ce sont des filles, des jeunes gens se présenteront avec des cadeaux"(1).

A) le travail des femmes : il appartenait tout entier au lignage du père avant le mariage, au lignage du mari après.

Le travail accompli par la femme MOSSI était considérable. DIM DELOBSOM dit d'elle qu'elle jouait le rôle d'une véritable bête de somme. Durant la saison des pluies, elle travaillait sur les terres de son mari jusque vers dix-sept heures. Elle pouvait ensuite se consacrer à des petites

(1) R.P. MANGIN. "Les MOSSI. Essai sur les us et coutumes du peuple MOSSI du SOUDAN occidental".

cultures personnelles (mil blanc, haricots ou arachides ...) et aux travaux du ménage. Ces derniers étaient particulièrement durs : pilage des grains de mil, corvées de bois et d'eau (très dure en période de sécheresse), cueillette, préparation du "SAGBO" (1), nettoyage des cases, filage du coton, fabrication du savon ...

Le souci de prospérité économique s'ajoutait donc au prestige social pour inciter les hommes MOSSI à posséder le plus grand nombre possible d'épouses, même si, par ailleurs, les avantages qu'elles apportaient à leur mari n'étaient pas sans contreparties (il devait à ses épouses aide, assistance, protection. Il devait les vêtir, les nourrir sur le produit de ses champs personnels une partie de l'année ...).

B) La naissance et l'éducation des enfants : infiniment plus que son travail domestique, on attendait de la femme épousée qu'elle eût des enfants. La stérilité était un terrible malheur pour une femme MOSSI; elle sous-entendait d'ailleurs une malédiction divine. Avoir des enfants, pour un homme MOSSI c'était une garantie de prospérité : les garçons apportaient de nouveaux bras pour la culture des terres du lignage, les filles apportaient leur travail jusqu'au mariage, les cadeaux et les prestations de service qu'elles pouvaient susciter de la part d'éventuels

(1) Bouillie de mil qui constitue pratiquement l'unique mets traditionnel. Les MOSSI ne font qu'un repas par jour, à la tombée de la nuit, mangeant le matin vers 9 heures les restes éventuels de cet unique repas.

fiancés. De plus, et surtout, elles constituaient une monnaie d'échange pour procurer des épouses aux membres mâles du lignage. Les tâches d'éducation incombent exclusivement à la mère (pour les garçons jusqu'à l'âge de la circoncision, pour les filles jusqu'à l'âge du mariage) ce qui ajoutait encore à l'importance de leur rôle et donc à l'importance qui s'attachait : pouvoir de les contrôler.

§.3.2.- Le contrôle de l'accès à la Terre (1).

La Terre, facteur de production par excellence dans une économie exclusivement agricole, constituait une variable stratégique essentielle.

La terre donnait lieu à une superposition de droits comme chez les RWANDA dont parle MAQUET et, plus généralement, comme dans toute l'Afrique noire, la propriété n'était pas conçue "comme le droit privé et exclusif aux différents usages auxquels une chose peut être affectée ... Chacun de ces usages (est considéré) comme l'objet d'un droit particulier. On ne pense pas qu'il soit nécessaire que la même personne ait en son chef la somme des droits qui portent sur le même bien. Au contraire, il est normal que différentes personnes puissent réclamer divers usages de la même chose" (2).

(1) Pour tout ce qui concerne le système foncier MOSSI il convient de se référer essentiellement à BOUTILLIER (JL) "Structures foncières en République de HAUTE VOLTA".

(2) MAQUET (J.J.) "Le système des relations sociales dans le RUANDA ancien" pp. 109 - 110.

En simplifiant quelque peu il est possible de distinguer trois types de droits s'exerçant sur la Terre :

- le "droit éminent"
- le droit d'appropriation collective
- le droit de culture.

*Le "droit éminent", correspondant à peu près au "DOMINIUM EMINENS" de la loi romaine, était, en quelque sorte, un droit moral de propriété détenu par les premiers occupants du sol. C'est lui qui justifiait les importantes attributions religieuses, mais aussi juridiques, du TENGA SOBA : il était le gérant des terres non appropriées du village et son autorisation était indispensable pour tout transfert de droit.

D'autre part, il tenait lieu de cadastre connaissant l'étendue et les limites des droits de chacun.

*Le droit d'appropriation collective était détenu par les lignages. On le compare généralement à la nue propriété du Code Civil. Ce droit était inaliénable : le chef du lignage lui même ne pouvait en disposer.

*Le droit de culture appartenait à des individus, ou plus exactement, aux cultivateurs chefs d'exploitation. Etant donné l'état de relative décommunautarisation qui caractérise le pays MOSSI, tout homme marié pouvait pratiquement prétendre diriger une exploitation individuelle (1). Mais, le droit de culture ne

(1) Dans l'état actuel des connaissances, il ne paraît pas possible de savoir si cette décommunautarisation est ancienne ou si, au contraire, elle précède de peu l'époque de la conquête coloniale. TAUXIER lui attribue une origine ancienne qu'il cherche dans le tempérament guerrier des conquérants. D'autres auteurs pensent au contraire que cette tendance est très récente.

lui était attribué que pour deux motifs : son appartenance à un groupe de parenté ou à un groupe de voisinage, la communauté villageoise le plus souvent. Dans les deux cas, il était placé dans la dépendance d'un ancien : le chef de lignage ou le chef de village. Il est nécessaire de préciser, cependant, que cette dépendance n'était pas très stricte "Vis à vis du droit de culture, le droit d'appropriation collective du chef de lignage n'était qu'un simple droit de regard. Il ne pouvait généralement pas reprendre cette terre pour l'attribuer à quelqu'un d'autre. Même à la mort du titulaire, sa seule fonction était d'entériner la transmission de ce droit aux héritiers du "de cuius" (1)".

§.3.3.- Le contrôle de la force de travail.

A) Au bénéfice du MOGHO NABA : le souverain MOSSI n'avait pas que des droits moraux sur les terres de son pays. En effet, il possédait personnellement un domaine important : les champs royaux (2). L'administration en incombait à certains fonctionnaires de la Cour. Quant au travail il était effectué par les épouses royales et par une main d'œuvre plus épisodique : les anciens serviteurs ou les descendants d'anciens serviteurs et les BILBAISE (habitants d'un quartier de OUAGADOUGOU).

En échange, le MOGHO NABA faisait abattre un ou deux bœufs et préparer du SAGBO. Si la récolte était jugée insuffisante, les serfs et esclaves du souverain devaient la compléter avec

(1) BOUTILLIER op. cit. p. 45

(2) Voir KABORE (G.V.) op. cit. p. 147-153; DELOBSOM (D) op. cit. page 73.

avec le produit de leurs propres champs. Il faut remarquer que cette récolte n'était destinée qu'à l'entretien des hôtes royaux et de l'écurie royale. C'est le peuple lui-même qui, par l'intermédiaire du prélèvement fiscal, devait pourvoir à l'entretien de la famille royale.

En réalité, la culture des champs royaux donnait surtout l'occasion à une cérémonie de type politique, tous les ministres et fonctionnaires royaux, tous les chefs de cantons et de villages proches de OUAGADOUGOU venant assister à l'ouverture des travaux afin de manifester leur attachement au MOGHO NABA.

Parmi les autres corvées effectuées au bénéfice du MOGHO NABA, les plus importantes concernaient la construction et la réfection de ses maisons. Elles incombaient principalement aux MILAISE et aux DAFOR^S (captifs volontaires).

- b) au bénéfice des NABA (gouverneurs provinciaux, chefs de district et de village). Comme pour le MOGHO NABA, les prestations de travail étaient de deux types :
 - cultures des champs personnels des NABA
 - construction et réfection des cages

En contre-partie, les NABA offraient aux travailleurs de plétioreux repas. Lorsque la main d'œuvre ordinaire était insuffisante on recourrait au "BISSOAGA", c'est-à-dire qu'il était fait appel à des volontaires dans le voisinage des champs

du M.M., ces volontaires étaient rétribués, eux aussi, sous forme de nourriture.

c) - au bénéfice des anciens du Ligango. Les unités d'exploitation MOSSI étaient - du moins depuis une période récente - de taille assez réduite, correspondant le plus souvent au ménage. Le chef de ménage avait l'entièvre direction du travail de son (ses) époux (e) et de ses enfants non mariés.

Cependant quand un travail urgent ou important était nécessaire (défrichement, nettoyage des mauvaises herbes ...) l'esprit communautaire MOSSI réapparaissait : le chef d'exploitation pouvait faire appel soit au SISHOAGA, soit au "groupe de la jeunesse" composé de tous les jeunes du village et de tous les hommes^{ne} commandant pas une ZAKA. Un repas largement arrosé de bière récompensait les travailleurs. Le nombre de participants au SISHOAGA dépendait plus du prestige social du bénéficiaire que du travail à accomplir.

3.4. Le contrôle du produit. Ce contrôle appartenait à

- aux chefs de famille qui centralisaient leur production avant de la répartir entre les membres de leurs familles,
- à la hiérarchie politique et administrative qui pourvoyait à sa subsistance grâce à une importante fiscalité.

a) Les chefs de famille recueillaient la production de leur unité d'exploitation. Ils avaient la responsabilité du stockage des réserves alimentaires et surtout de la consommation. C'est à eux qu'il appartenait de calculer les rations quotidiennes pour la nourriture du groupe familial. En cas de disette, l'ingéniosité du chef de famille était largement sollicitée, d'autant que son prestige se trouvait alors engagé vis à vis de ses subordonnés. En plus de l'alimentation et de l'entretien de leur groupe, les chefs de famille avaient la lourde responsabilité de payer l'impôt au chef de village, sous forme de prélèvement sur la récolte et surtout de réunir les ressources destinées à maintenir l'ensemble complexe de relations ^{CIO-} économiques qui permettaient de fournir des femmes aux hommes de sa dépendance.

Le rôle de chef de famille était donc, à ce niveau, d'une importance primordiale puisqu'il disposait d'un pouvoir quasi absolu sur la production, les stockages et la répartition à l'intérieur de son groupe familial.

Toutefois, une petite indépendance était laissée aux membres de la famille grâce aux terres qu'ils pouvaient cultiver pour leur propre compte. Mais, en cas de disette, chacun était tenu de reverser à la communauté sa production personnelle.

b) La fiscalité traditionnelle.

Un important tribut était demandé aux MOSSI, afin de pourvoir à l'entretien de la hiérarchie administrative. Nous en étudierons plus loin les modalités. Il importe cependant de noter que, par ce biais, une part non négligeable du produit passait sous le contrôle effectif des NAKOMSE.

SECTION 2 - LA DYNAMIQUE DE L'EQUILIBRE TRADITIONNEL

Dans tout système social, les forces, qui s'affrontent et que le cadre institutionnel cherche à contenir, ne sont pas d'intensité constante. De la sorte, les institutions ne parviennent pas toujours à la même efficacité dans le maintien de l'équilibre du système. Cet équilibre toujours compromis, doit être toujours rétabli. A ce prix seul le système peut conserver sa pérennité.

Les institutions Mossi paraissent à la fois justifiées et menacées par deux types de tensions, plus préoccupantes, sans doute, que les autres.

Il s'agit, d'une part, des tensions qui affectent la cohésion sociale, nécessairement graves dans un pays où les apports ethniques sont très divers et les forces sécessionnistes de tous ordres très puissantes.

Il s'agit, d'autre part, des tensions que provoque la réalisation de l'équilibre population-subsistances, difficiles à surmonter dans un pays peu favorisé par la nature, et déterminantes au point de vue social et politique, car elles conditionnent la possibilité même de la centralisation.

Ces deux types de tensions jugulées le système doit encore satisfaire à un certain nombre de conditions pour se survivre à lui-même. Il a besoin notamment d'une certaine

maîtrise de l'environnement humain : toute acculturation, par exemple, peut représenter un danger car elle risque de compromettre un facteur déterminant de l'équilibre de l'ensemble.

Bien des conditions sont donc nécessaires pour le maintien d'un équilibre durable. Il paraît presque impensable qu'elles puissent être réalisées sur une très longue période de temps. Effectivement, le système MOSSI, lui-même n'a pu surmonter victorieusement toutes les difficultés qu'il rencontrait. Pourtant, malgré d'importantes avatars, l'essentiel a été sauvé jusqu'au moment de la pénétration européenne. Cette remarquable continuité qui s'étend sur plus de 8 siècles donne une idée de la valeur des institutions MOSSI.

Sous-Section 1 - Le problème de la colonisation sociale

La première difficulté consistait, pour les conquérants DAGOMBA, à assurer l'intégration et l'assimilation des peuples vivant sur les terres nouvellement conquises. La solution violente consistant à exterminer ou à refouler la totalité des autochtones eût sans doute présenté plus d'inconvénients que d'avantages : la possibilité d'utiliser la force de travail d'une population nombreuse et rompue aux

tâches agricoles n'était pas à dédaigner pour des guerriers encore mal sédentarisés et peu nombreux.

Mais cette intégration et cette assimilation s'effectuant par et pour la classe dominante, il importait, en second lieu, de maintenir la cohésion de celle-ci pour préserver l'œuvre réalisée et pour continuer à bénéficier des avantages qu'elle procurait.

§ 1. intégration et assimilation des peuples autochtones.

La politique d'intégration était menée dans toutes les directions à la fois :

- contrôle et encadrement par un découpage territorial du pays conquis
- association de certains autochtones aux responsabilités ~~du pouvoir - conservation~~ et aux avantages/ de certaines coutumes autochtones et, en particulier de leurs usages religieux
- mariages inter-ethniques et création de liens personnels (d'ordre familial ou du type patron-client) entre conquérants et conquis.

§.1.1. L'organisation territoriale du pays.

L'étendue des territoires rendait nécessaire la délégation de l'autorité centrale à des chefs intermédiaires sûrs et compétents. Etant donné la force des liens familiaux

le roi ne pouvait trouver subordonnés plus sûrs que parmi les membres de sa propre famille. La transmission du pouvoir, s'effectuant par voie patrilineaire, permettait de maintenir les priviléges acquis.

Par extension les chefs non apparentés au roi participaient, avant leur intronisation, à une cérémonie qui avait pour objet de les unir symboliquement à la famille royale (1). D'autre part, les liens familiaux entre les MOGHO NABA et les divers chefs étaient exaltés lors d'un certain nombre de cérémonies officielles à la cour de OUAGADOUGOU.

§.1.2. Association d'autochtones au pouvoir politique.

A l'exception du TAPSOBA, véritable ministre de la guerre et dont les responsabilités étaient trop grandes, en cas de conflit, pour être confiées à un étranger, les ministres n'étaient pas des NAKOMSE. Leur rôle dans la hiérarchie administrative n'était pas essentiel puisqu'il se limitait à servir d'intermédiaire entre le MOGHO NABA et les chefs de canton. Par contre, en tant que conseillers du souverain, ils étaient parmi les gens les plus importants du royaume.

(1) On donnait à boire au nouveau chef une gorgée d'un breuvage, le Nam TIBO dont la composition est restée mystérieuse, mais qui contenait sans doute du sang humain.

La plupart des autres dignitaires de la Cour appartenaiient aussi à des lignages communs (1). Pourtant, leurs responsabilités étaient parfois considérables. Le SAMAND'NABA, entre autres, chef des domestiques de la Cour extérieure du Palais, avait, en outre, pour mission de rassembler des soldats pour l'armée royale lorsque une guerre éclatait. Il avait aussi un rôle important lors de certaines cérémonies officielles.

Certains chefs de canton appartenaiient aussi à des groupes autochtones. Cette exception était cependant fort rare. On cite, à ce propos, l'exemple du TUILI NABA (chef du canton de TUILI) dont les conseils étaient très écoutés par le MOGHO NABA lorsque il s'agissait de pourvoir à une chefferie vacante (2).

Ce statut relativement privilégié de certains TALSE provoquait d'ailleurs certaines tensions dans la mesure où la hiérarchie politique ne coïncidait plus toujours avec la hiérarchie sociale.

Le problème se posait avec une particulière acuité au niveau des relations entre ministres et chefs de canton. Comme l'indique SKINNER, ces relations étaient chargées de suspicion et d'hostilités, les chefs de canton nobles acceptant

(1) Des détails sur ces dignitaires secondaires sont donnés par G.V. KABORE - op. cit. pp 49-57
 DIM DELOREON - op.cit pp 57-60

(2) Voir ILBOUDO - op. cit. p.p. 34-35

mal de recevoir les ordres du MOGHO NABA par l'intermédiaire de gens du commun. Pour limiter les rencontres directes entre ministres et chefs de canton, il était prévu que des serviteurs leur servent d'intermédiaire. Les rencontres n'avaient lieu qu'une ou deux fois par an, lorsque les chefs de canton venaient à OUA GADOU GOU pour renouveler leurs serments d'allégeance au MOGHO NABA.

Cependant, un double système de contrôle permettait à ces relations de ne pas devenir trop mauvaises.

D'une part, si un ministre outrepassait ses droits, le chef de canton pouvait demander la protection d'un autre ministre. Après enquête, le MOGHO NABA pouvait être amené à déposer le ministre coupable (la déposition entraînait automatiquement la mise à mort).

D'autre part, si un ministre était mécontent d'un de ses chefs de canton subordonnés, il pouvait conseiller au MOGHO NABA de ne lui choisir un successeur dans un autre lignage. Cette crainte était généralement suffisante pour amener le chef de canton à un comportement docile.

§.1.3. Consécration des usages religieux autochtones, le respect des traditions les plus sacrées des peuples autochtones font sans doute un élément décisif pour faciliter leur assimilation. Les liens mystiques qu'ils entretenaient avec la terre

furent conservés et officialisés dans l'institution des TING SOBA qui consacrait leurs droits de premiers occupants. Le cultes des autochtones, adressé à la terre, fut d'ailleurs étroitement associé au culte des conquérants dans un rituel très riche symbolisant l'union et la complémentarité des deux groupes (1).

§ 1.4. Métissage et créations de liens personnels entre conquérants et autochtones.

§ 1.4.1. La règle d'exogamie bilignagère interdisait aux MOSSI de chercher un conjoint dans leur lignage paternel ou maternel, aussi loin que la mémoire permettait de remonter. Or, les NAKOMSE avaient toujours une excellente connaissance de leur généalogie, puisque leur statut social en dépendait. Dès lors les alliances matrimoniales n'étaient pratiquement possible qu'avec des TALSE.

Au point de vue de l'assimilation et de l'intégration des groupes autochtones, ce système représentait deux avantages majeurs.

Il permettait d'abord une véritable fusion des diverses ethnies, fusion qui explique l'étonnement

(1) Voir sur ce point l'article de D.ZAHAN déjà cité. Voir aussi les descriptions de la fête appelée "TINSE" dans DIM DEBORSON op. cit. p. 146-158; ou dans TAUXIER "Le noir du YATENGAT" p.379. Cette fête était plus spécialement destinée à commémorer le fait que la mère de OUBRI, le premier MOGHO NABA, était autochtone.

de BINGER devant la diversité des traits anthropologiques qu'il rencontrait.

Il créait ensuite des liens personnels d'ordre familial entre les lignages des beaux-parents et ceux de leurs gendres et belles-filles. Ces liens étaient d'autant plus étroits, que, comme nous l'avons vu, l'établissement de liens matrimoniaux entre lignages, entraînait tout un système de réciprocités où s'échangeaient cadeaux, femmes...

§ 1.4.2. Le mariage "POG SIURE". Il perfectionnait encore ce système en permettant à un chef de créer, vis-à-vis de ses subordonnés, de véritables liens de clientèle. En effet, ceux qui avaient bénéficié de ses faveurs sous la forme de l'attribution d'une épouse, manifestaient de la reconnaissance à son égard, et se considéraient comme ses "gendres".

De plus, ceux qui espéraient obtenir les faveurs du chef (et ils étaient nombreux étant donné la difficulté qu'il y avait à trouver des épouses) redoublaient d'attentions et de prévenances à son égard.

Enfin, suprême honneur, le chef pouvait donner l'une de ses propres filles (et non plus, comme dans le POG SIURE, une femme lui appartenant) à des MOSSI

influents. L'honneur était vivement ressenti et déterminait de façon sûre l'amitié du bénéficiaire.

o

o o

Le succès de la politique d'assimilation semble avoir été à peu près total. Le peuple MOSSI se caractérisait même par son homogénéité indiscutée. Seuls parmi les autochtones, les GOUROUNSI, à l'est, paraissent avoir été partiellement rebelles aux tentatives d'assimilation.

Pourtant, ce brillant résultat n'avait été possible et ne pouvait subsister que dans la mesure où la classe dirigeante instigatrice et bénéficiaire de l'opération, demeurait elle-même unie et cohérente. Or, il semble bien que le maintien de cette unité et de cette cohésion ait été plus difficile à réaliser que l'intégration des autochtones à l'organisation sociale MOSSI.

§. 2. Maintien de l'unité de la classe dirigeante.

Deux types de difficultés menaçaient cette unité :

- le danger de fragmentation du territoire
- les rivalités provoquées par la transmission du pouvoir.

§ 2.1. Contrôle des tendances à la fragmentation du territoire.

§ 2.1.1. Les tendances à la fragmentation.

La délégation de pouvoirs, rendue nécessaire par l'étendue du territoire, présentait de graves dangers pour le gouvernement central. Certains chefs subalternes avaient autorité sur une population nombreuse, riche parfois. Le tribut prélevé par OUAGADOUGOU pouvait paraître excessif. Dès lors, la tentation d'indépendance risquait d'être forte pour certains de ces agents locaux, d'autant que, d'une génération à l'autre, les liens familiaux avec le MOG O NABA se relâchaient.

Ces tendances à la fragmentation ont toujours été très puissantes dans le pays MOSSI et n'ont pu être entièrement contenues.

OUAGADOUGOU, OUAHIGOUYA, TENKODOGO, FADA N'GOURMA qui n'étaient que les subdivisions d'un même empire devinrent rapidement des royaumes indépendants. Cependant des liens rituels furent conservés entre les quatre souverains, et des échanges de cadeaux perpétuaient les relations amicales. Si la rivalité était grande entre les quatre royaumes, et surtout entre OUAGADOUGOU et OUAHIGOUYA, elle n'atteignait que rarement le stade du conflit déclaré.

A l'intérieur du royaume de OUAGADOUGOU, d'autre part,

certains chefs de canton profitèrent d'un affaiblissement temporaire de l'autorité du MOGHO NABA pour se proclamer princes indépendants : ce sont les DIMBSSI (singulier : DIMA) ou "roitelets". Les plus connus étaient ceux de BOUSSOURA, YAMO, LÂ et KUNKISTANGA. Leur indépendance était, en fait, toute théorique; le MOGHO NABA exerçait sur eux son contrôle comme sur les autres chefs de canton. Cependant, les DIMBSSI n'avaient pas à passer par l'intermédiaire des ministres.

§ 2.1.2. Les protections institutionnelles contre les tendances à la fragmentation.

- a) idéologie développée autour de l'institution monarchique . La nature quasi-divine du MOGHO NABA faisait considérer comme un sacrilège toute atteinte à sa personne. La possession des amulettes royales, d'autre part était considérée par tous comme l'emblème indiscutable de la légitimité du pouvoir et de l'appui moral des ancêtres. La force attachée à la possession de ces amulettes était telle qu'aucun usurpateur n'aurait cherché à prétendre au trône sans essayer, au préalable, de les dérober. C'est pourquoi, à la mort de chaque souverain, elles étaient toujours sévèrement gardées.
- b) la puissance militaire du MOGHO NABA. Lorsque le MOGHO NABA était gravement mécontent d'un chef subordonné, il le convoquait à OUAGADOUGOU pour le faire mettre à mort, on

lui envoyait des émissaires pour lui donner l'ordre de se suicider. Si le coupable refusait de s'exécuter, il fallait avoir recours à la lutte armée. Certaines de ces guerres étaient des entreprises de longue haleine. CHERON décrit ainsi un conflit qui opposa le MOGHÔ NABA SANUM et le BOUSSOUMA NABA pendant plus de 10 ans. Le combat ne cessa qu'à la mort des deux adversaires (1).

- c) contrôle réciproque des chefs subordonnés.

Chaque chef était contrôlé à la fois par son supérieur et par ses subordonnés immédiats. Toute atteinte au pouvoir du MOGHÔ NABA avait de fortes chances d'être immédiatement dénoncée par un chef désireux de gagner la faveur du souverain. Les chefs de même rang, eux-mêmes, prompts à sa jalouser, laissaient passer peu d'occasions de nuire à un rival.

§.2.2. Le problème de la transmission du pouvoir. La transmission patrilinéaire du pouvoir politique permettait de conserver les priviléges acquis. Cependant, cette transmission n'était pas automatique : le fils aîné pouvait se voir préférer l'un de ses frères, ou, si le chef avait commis une faute, le lignage du chef pouvait perdre le pouvoir.

§ 2.2.1. Aînesse et transmission du pouvoir. Le fils aîné du chef avait de très grandes chances de succéder

(1) CHERON « Contribution relative à l'histoire des Mossi » p 665 et 675-6

à son père. Toutefois, s'il manifestait peu d'aptitudes pour le commandement, ou s'il avait commis quelque grave faute, il pouvait se voir préférer un de ses frères plus digne de cette responsabilité. Il y avait donc, de cette manière, une ébauche de sélection des candidats au pouvoir. Mais l'émulation entre fils du chef se transformait souvent en rivalité, aggravée par le fait que les concurrents n'étaient pas tous les fils de la même mère. Les divers lignages maternels étaient ainsi amenés à intervenir et à user de leur influence. Le problème pouvait devenir très sérieux lorsqu'il s'agissait de la succession du MOGHO NABA et la force fut parfois utilisée au mépris de la coutume.

§.2.2.2. La perte du NAM, un chef qui avait déplu pouvait être exclu du NAM, ou voir ses héritiers exclus de sa succession. Une telle mesure était grave car tout le lignage suivait son chef dans la disgrâce.

Il y avait là un moyen efficace de contrôle, car le lignage tout entier était ainsi amené à faire pression sur son chef pour qu'il conserve une attitude orthodoxe.

De plus, le chef craignait énormément de voir ses descendants exclus du pouvoir. En effet, il était ainsi amené à perdre après sa mort son statut d'ancêtre du chef régnant : son nom ne ferait plus partie de la généalogie des chefs et cesserait d'être honoré par un culte particulier. Une telle sanction était très redoutée.

Sous section 2. L'EQUILIBRE ECONOMIQUE DU SYSTEME

Dans un système aussi centralisé que celui des royaumes MOSSI, l'organisation économique avait un important rôle à tenir. Il fallait faire vivre une population nombreuse. Il fallait aussi dégager un surplus de ressources pour permettre l'entretien de la hiérarchie administrative et de la classe dirigeante.

Le problème était d'autant plus délicat que les ressources naturelles du pays MOSSI étaient fort limitées. Les solutions apportées n'étaient sans doute pas mauvaises puisqu'elles ont permis au système de survivre presque intact jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Pourtant ses facultés d'adaptation n'étaient pas indéfinies et ne pouvaient s'exercer qu'à l'intérieur de certaines conditions limitées. Ces conditions n'ont pu subsister pendant des siècles, que grâce à la qualité de l'organisation politique.

Les points faibles de l'économie MOSSI sont en effet nombreux : un système de répartition des terres, et des techniques culturales qui ne pouvaient répondre qu'à une situation de stabilité démographique, l'impossibilité de se suffire intégralement, la lourdeur de la pression fiscale pour des agriculteurs arrivant à peine à satisfaire leurs besoins les plus élémentaires. Les institutions traditionnelles étaient cependant capable de surmonter ces difficultés.

§.1. La fragilité de l'économie MOSSI

§.1.1. Le système de répartition des terres.

Chacun, en pays MOSSI, avait le droit de cultiver suffisamment de terre pour assurer sa subsistance et celle de son groupe familial. Ce principe n'était jamais contesté. Les femmes et les esclaves eux-mêmes ne se voyaient pas refuser un lopin de terre pour leurs cultures personnelles s'ils en faisaient la demande.

Il existait un système de prêts permettant la redistribution de terres à ceux qui en manquaient (le transfert à titre onéreux était fondamentalement contraire au droit coutumier). En effet, une partie du territoire lignager était redistribué périodiquement sous le contrôle du chef de lignage aux membres du lignage dépourvus de terre ou, même, aux étrangers qui en faisaient la demande. Seules les terres dites "de chefferie" (qui étaient transmises avec la charge de chef) et les terres détenues à titre individuel et effectivement cultivées (elles se transmettaient alors de père en fils) étaient à l'écart de cette redistribution. Le bénéficiaire du prêt remettait des cadeaux en nature au prêteur. Ces cadeaux avaient une signification plus rituelle qu'économique et il n'était pas possible de les assimiler à une location.

La durée du prêt n'était généralement pas déterminée.

Tout le monde avait droit à la terre, mais ce droit ne conduisait pas toujours à des attributions de valeur équivalente.

La qualité des terres était très inégale. Les plus proches du village, les meilleures et les plus faciles à cultiver étaient généralement appropriées par les chefs et les notables. Les prêts concernaient très rarement cette catégorie de terres et ne dépassaient jamais une durée de 2 à 3 ans (1). Les terres attribuées aux nouveaux venus étaient généralement situées dans la brousse et de qualité très inférieure.

Malgré certaines inégalités, le système conservait donc une remarquable souplesse, puisque les terres disponibles étaient assez nombreuses pour que chacun puisse travailler et assurer sa subsistance. Mais, les surfaces réellement cultivables étaient loin d'être en quantité illimitée. Le système foncier MOSSI était radicalement incapable de s'adapter à une situation de rareté réelle des terres. Il aurait donc rendu insolubles les problèmes posés par une importante croissance démographique.

§. 1.2. L'inélasticité de la production : l'agriculteur MOSSI tirait un parti remarquable de la nature de son terroir. D'après, DUBOURG (2); il utilisait 7 variétés de

(1) Voir ZARD et IZARD HERITIER "Les MOSSI" du YATENGA" pp.62-63

(2) DUBOURG : "La vie des paysans MOSSI" pp. 300 ~ 305

de sorghos blancs, 4 de sorghos rouges, plusieurs petits mils et du gros mil. A chacune de ces variétés corespondait une qualité de sol. Les terrains argileux étaient plutôt destinés au gros mil, à l'archide, au coton. Les terrains sablonneux convenaient au petit mil. Dans les jardins proches des cases et, donc, bien fumés, les femmes cultivaient, arachide, pois de terre, haricots, sésame ...

L'agriculteur MOSSI divisait son travail entre champs permanent et champs de brousse. Les champs permanents aux abords immédiats des villages, bénéficiaient du fumier de chèvres et de moutons. La terre ne se reposait que durant la saison sèche. Les champs de brousse, beaucoup plus loin des villages, étaient généralement cultivés pendant 4 années consécutives, puis de nouveau abandonnés à la brousse pour de longues années. A cette seule condition, la terre conservait une fertilité acceptable, car par ailleurs les MOSSI n'utilisaient pas la fumure de façon systématique et rationnelle.

Le travail agricole était l'objet d'un calendrier, lié à la cosmogonie MOSSI. Ainsi, c'est l'apparition des SUSI, constellation des Pléiades qui marquait le début des travaux de défrichement (1). Les époques pour chaque tâche se succédaient ensuite à un rythme fixé par la nature : semaines vers Juin-Juillet, sarclage et désherbage en Juillet-Août

(1) D'après GARREAU "la société MOSSI" p. 9.

récoltes à partir de Septembre, vannage et battage de Novembre à Janvier (1).

L'outillage était des plus rudimentaires, se limitant pratiquement à 4 instruments ; une pioche ("WANKA"), un petit pic ("SITOAGA") pour l'ensemencement, une hache ("LAKE") pour la destruction des buissons, et surtout la "DABA" sorte de bâton pointu utilisé pour le labourage.

Malgré sa simplicité, cet outillage convenait à des sols fragiles où la terre ne doit pas être remuée très profondément.

Il était très difficile, pour une telle agriculture, de faire face à un accroissement rapide des besoins. L'accroissement de la production passait, en effet, nécessairement, par une réduction des jachères qui à long terme risquait d'entraîner une détérioration irréversible des sols. Un remaniement total des techniques (amélioration des fumures, modification de l'outillage, irrigations, lutte contre l'érosion ...) n'était pas concevable sans intervention extérieure.

§ 1.3. L'ouverture sur l'extérieur. Elle était rendue nécessaire en raison de la trop grande spécialisation des MOSSI et de l'insuffisance de leurs ressources.

§.1.3.1. Agriculture MOSSI et élevage PEUL (2). Le MOSSI n'était pas éleveur. Il se contentait d'entrete-

(1) Pour les calendriers agricoles voir IZARD-HERITIER et IZARD op. cit. pp. 77-73 et hors texte III; DUBOURG op.cit.p.306.

(2) Pour les relations PEUL-MOSSI voir : IZARD-HERITIER op. cit. pp.79-82 -.DUBOURG op.cit.pp.313-16

nir autour des cases quelques poules, coqs, pintades, parfois des moutons et des chèvres. Plus que pour l'alimentation, ces animaux étaient utilisés pour les sacrifices rituels.

Cependant, lorsque les notables MOSSI disposaient d'un petit capital, il leur arrivait d'acheter un ou plusieurs boeufs. Ce bétail était confié à des PEUL, car le MOSSI n'avait ni le goût, ni le sens de l'élevage. Les PEUL vivant en pays MOSSI étaient nomades ou semi-nomades, errant pendant la saison sèche à la recherche de pâturages. Parfois même, ils se sédentarisait pour quelques année, formant alors des quartiers autonomes à l'écart des cases MOSSI.

PEUL et MOSSI offraient un très intéressant exemple d'association de deux types complémentaires d'agriculteur. Il n'y avait certes aucune organisation méthodique et systématique mais toute une série de contrats de particulier à particulier, constituant un ensemble très souple et très original. Trois types de contrats avaient cours essentiellement : contrats de gardiennage, d'installation et de fumure.

a) Contrat de gardiennage : le MOSSI achetait un boeuf qu'il confiait à un PEUL. L'éleveur bénéficiait d'une partie du crédit (du 1/5 à la moitié selon les cas) et du lait. Le propriétaire pouvait exiger de l'éleveur qu'il lui présente son troupeau une fois par an au moins, et qu'il le fasse stabuler sur ses terres pendant la saison sèche. Ce type de

contrats ^{la} ne semblaient pas jouer à l'avantage très net du propriétaire. En effet, le placement était considéré comme heureux si la valeur du capital ne diminuait pas (le PEUL prétendait souvent que les bêtes décédées au cours de l'année étaient justement celles qui appartenaient au MOSSI). D'autre part, il ne fournissait aucun appoint à la consommation : les PEUL consommaient eux-mêmes le lait et le caillé ; seules les bêtes trop vieilles ou tuées par des fauves étaient vendues pour leur viande. Enfin, le parcours désordonné du bétail entraînait un gaspillage de fumier.

b) Contrat d'installation de l'éleveur sur les terres du MOSSI.

Le MOSSI fournissait une partie de sa terre. En contre-partie, le PEUL donnait quelques cadeaux (noix de kola ...). Mais, surtout, le fumier permettait une valorisation de la terre que le PEUL rendait au bout d'un petit nombre d'années.

c) Contrat de fumure. En échange de la fumure de ses terres, le MOSSI construisait une case au PEUL et lui procurait sa nourriture.

En plus de ces contrats, un certain nombre d'échanges avaient lieu au niveau des femmes : "les femmes MOSSI viennent chercher auprès des femmes PEUL de la cendre de bouse de vache

(dans laquelle on conserve haricots et pois de terre) et du fumier que l'on ramasse dans les parcs où les bêtes sont rassemblées pour la nuit ; en échange, elles apportent toutes sortes de condiments : piment séché, gombo, boules de SOUMBALA (feuilles de haricot et de baobat "(1).

3 1.3.2. Echanges commerciaux.

a) Commerce et caravanes : le pays MOSSI occupe une place privilégiée entre la vallée du NIGER et la GOLD COAST ou le TOGO. Son absence de relief, la sécurité qui y régnait, le prédestinaient à être une voie de passage. D'après BARTH, 6 routes de caravanes traversaient le pays et s'arrêtaient à des marchés importants : OUAGADOUGOU, BERE, LÂ, MANE, YAKO, KOUPELA (?)

Les caravanes, souvent conduites par des HAOUSSA, étaient généralement de 2 types. Les unes amenaient du bétail vers le sud où il était échangé contre des noix de kola. Les autres conduisaient des esclaves vers le Nord et revenaient chargés de sel saharien.

Le MOGHO NABA, par l'intermédiaire de fonctionnaires spéciaux, prélevait de lourdes taxes sur tous les produits transportés et vendus. C'était là un complément fort important aux aléatoires ressources fiscales.

(1) IZARD-HERITIER et IZARD op. cit. p. 81

(2) BARTH "Travels and discoveries ..." III p. 644-9

Les Mossi profitaient du passage des caravanes pour obtenir certains produits dont ils manquaient chez eux, des noix de kola par exemple, échangées contre du mil ou du sorgho.

b) Commerce d'esclaves et d'ennuques

Les Mossi multipliaient les raids en direction des peuples SAMO, GOUROUNSI (1), BOUSSANSE et capturent les esclaves dont ils avaient besoin. Ces derniers furent longtemps utilisés aux travaux des champs. MOGHO NABA BACUGMO (2) jugea plus profitable de les vendre.

Dès lors, les esclaves furent vendus aux caravanes de passage. Le MOGHO NABA faisait prélever la très lourde taxe de 1.000cauris sur toutes les transactions concernant un esclave (3).

D'après BINGER, les esclaves étaient répartis en 3 groupes : les hommes étaient échangés contre des chevaux. Quant aux enfants, ils étaient gardés par leurs ravisseurs : les garçons comme domestiques jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge d'être vendus, les fillettes comme futures épouses.

(1) BINGER parle, à propos des GOUROUNSI, de véritables "viviers où les MOSSI allaient razzier au fur et à mesure de leurs besoins".

(2) Sans doute vers 1850 d'après la chronologie de TIENDREBEOGC "histoire traditionnelle"

(3) Voir SKINNER Op. cit. pp. 112 - 115.

Mais les profits réalisés étaient encore plus grands à propos des ennuies. Les MOSSI étaient pratiquement les seuls en Afrique de l'ouest à savoir pratiquer l'opération avec des taux de mortalité limités. Le commerce très fructueux mettait le pays MOSSI en rapport avec des pays très éloignés, et même Constantinople.

§.1.4. La pression fiscale quoique ressentie très lourdement par les villageois, la fiscalité aurait été insuffisante pour l'entretien de la hiérarchie politico-administrative, si d'importants revenus de nature irrégulière n'étaient venus la compléter.

§. 1.4.1. Les ressources fiscales ordinaires (1)

C'est au chef de village qu'il appartenait de collecter l'impôt auprès des chefs de lignage et de la transmettre aux échelons administratifs supérieurs par l'intermédiaire du chef de canton. Le chef de village ne pouvait taxer ses administrés pour son propre compte: il devait se contenter du travail de ses femmes et de sa famille, et de corvées accomplies par les villageois (entretien de ses cases...).

Le chef de canton retenait une partie de ce que lui transmettaient ses chefs de village subordonnés. Il pourvoyait ainsi à l'entretien de sa maison et faisait face à ses très nombreuses obligations.

(1) Voir SKINNER op. cit. pp. 110 - 125

De plus chaque village accomplissait pour lui des services particuliers : entretien de ses cases, culture de ses champs, approvisionnement en bois de chauffage ... Le chef de canton disposait aussi d'une équipe de fonctionnaires chargés de collecter les taxes sur les produits vendus dans les marchés du canton. Enfin, il avait des droits sur tous les arbres fruitiers de sa circonscription.

Après avoir ajouté son propre tribut à ce qui restait de l'impôt collecté par le chef de village, le chef de canton se rendait à OUAGADOUGOU. Un dernier prélèvement était effectué par les ministres avant que le tribut ne soit enfin remis au souverain. Ce n'était là qu'un élément des revenus du MOGHO NABA. Il héritait en effet des biens des chefs de district morts sans descendance et surtout, de l'ensemble des richesses du KAMSONGH'NABA, le chef des ennuques (les cartons qu'il contrôlait étaient de loin les plus riches).

Il recevait des taxes d'héritage chaque fois qu'un chef de canton décédait. Il prélevait un impôt sur toutes les caravanes traversant le pays, confisquait les produits des marchands qui cherchaient à échapper au tribut, taxait toutes les marchandises vendues sur les marchés de OUAGADOUGOU.

§.1.4.2. Les autres ressources fiscales. Beaucoup de ressources n'étaient ni officielles, ou même entièrement licites. Le chef de canton, par exemple, recevait des

des animaux en cadeau lorsque des plaideurs venaient au canton pour affaires concernant du bétail. On lui donnait aussi des présents lors des grandes fêtes, TENSE ou BASGHA, ces présents étaient souvent proportionnés aux faveurs que l'on attendait de lui.

De même, les ministres profitaient de leur situation de confident du souverain pour obtenir de nombreux présents de la part des gens qui venaient à OUAGADOUGOU pour demander des faveurs au MOGHO NABA ou pour participer à des procédures judiciaires. Les ministres coopéraient d'ailleurs entre eux dans ces exactions, et il était admis que le procédé le plus efficace pour obtenir une faveur était de faire des cadeaux à tous les ministres.

§.2. Les facteurs d'équilibre

§.2.1. L'équilibre démographique. Le pays MOSSI connaît de forts taux de mortalité. Les MOSSI tuaient (généralement par noyade) les enfants difformes, aveugles, tarés à un titre quelconque. Les enfants nés pendant une maladie du père, ou ceux dont la naissance avait entraîné la mort de la mère, les jumeaux, considérés comme malfaisants, subissaient aussi ce sort. Jusque vers l'âge de 2 ans, les enfants étaient nourris au lait naturel. Ils étaient alors brutalement sevrés. Le passage sans transition à une nourriture d'adultes déclenchaît de graves troubles intestinaux que beaucoup ne parvenaient pas à surmonter.

Les grandes endémies qui sévissaient au voisinage des zones humides de bas-fond, les sécheresses qui prenaient parfois des allures catastrophiques, la difficultés des conditions climatiques en général, contribuaient à aggraver la mortalité.

La population restait cependant en équilibre car, en contre-partie, le nombre des naissances était élevé grâce à la polygamie et à toute une idéologie visant à exalter la fécondité féminine. La polygamie était nénérale. Seules des conditions matérielle imposaient à un homme le célibat ou la monogamie. Célibataires et maris monogames étaient d'ailleurs englobés dans le même mépris : "le mari de la femme unique est le chef des célibataires (1)". Les hommes du commun avaient en moyenne de 2 à 3 femmes, mais les chefs pouvaient parfois en avoir plus de 100.

La pression sociale s'exerçait très fortement pour qu'un homme ait une nombreuse famille. D'une part, c'était là une évidente sources de prospérité, d'autre part, cela impliquait une protection divine et la bienveillance des ancêtres.

Dans ces conditions, la population semble avoir été sensiblement en équilibre avec une légère tendance à l'augmentation dûe, en grande partie, à l'immigration que favorisait la sécurité du pays MOSSI; Grâce à cette stabilité le système de répartition des terres pouvait fonctionner sans heurts et la relative inélasticité de la production ne présentait pas

(2) Voir TAUXIER op. cit. pp. 493 - 501

(1) Proverbe Mossi cité par AUBOURG op. cit. p 298

d'inconvénients majeurs, car des activités de complément permettaient de faire face à une éventuelle insuffisance de la production.

§. 2.2. Activités de complément. Le recours à la chasse, à la pêche et à la cueillette suffisait généralement à remédier à une mauvaise récolte (1). La chasse, collective pendant la saison sèche, parfois individuelle, était réservée aux hommes. Antilopes, biches-cochons, phacochères, lièvres, outardes... constituaient le principal gibier. Les MOSSI ne chassaient que par nécessité, si la disette menaçait.

Les enfants pêchaient dans de rares petites mares, mais cet apport était négligeable.

Par contre, la cueillette, réservée aux femmes, pouvait constituer une part appréciable des ressources alimentaires : fruits de karité, fruits de néré, fruits feuilles et écorce de baobab, champignons, oignons-sauvages ... A l'exception des fruits du karité nécessaires à la préparation du beurre de karité, les femmes ne recourraient à la cueillette qu'en cas de famine.

§. 2.3. - Limitation des contacts avec l'extérieur. Les activités commerciales entraînant des contacts avec les cultures voisines étaient pratiquement le monopole d'"étrangers" HAUSS-

(1) Voir TAUXIER op. cit. pp. 493 - 511

et surtout YARSE¹. Leur influence sociale était très limitée du fait de leur "mossification". Cependant ils présentaient un danger latent manifeste dans la mesure où leur prosélytisme islamique n'attendait qu'un moment favorable pour se manifester. L'Islam en effet, était loin d'être incompatible avec les principes sociaux et religieux des MOSSI : importance du respect des anciens, reconnaissance de l'autorité paternelle, polygamie ...

§.2.4. Limitations aux exactions fiscales : lorsqu'un chef de canton demandait un tribut excessif, les villageois avaient la possibilité de fuir pour se mettre sous la protection d'un autre chef de canton. Les fuyards étaient toujours bien accueillis, car ils augmentaient la puissance de leur hôte. Il était très grave, pour un chef de canton, de provoquer un trop grand nombre de fuites. D'une part sa puissance et sa richesse diminuaient, d'autre part l'attention du MOGHO NABA pouvait être attirée sur sa mauvaise gestion et il courait le risque d'être déposé ou mis à mort.

Les ministres eux-mêmes n'étaient pas à l'abri d'une telle mesure et le MOGHO NABA veillaient à ce qu'ils ne dépassent pas certaines limites dans leurs exactions.

En définitive, la Société MOSSI portait en elle des germes de pérennité et des germes de destruction. L'organisation politique était un puissant instrument d'immobilité sociale.

Fondée sur la puissance et l'autorité du MOGHO NABA, elle était appelée à durer aussi longtemps que celle-ci. L'organisation économique, malgré sa fragilité, pouvait subsister tant que les données extérieures restaient contrôlables et contrôlées.

Pourtant, comme le fait remarquer MAQUET (1), "toute institution dans laquelle des tendances divergentes se rencontrent et se contrebalancent porte en elle-même le principe de sa propre destruction". Une rupture d'équilibre sur un point déterminé peut déclencher le déséquilibre général du système.

Si la société MOSSI avait pu manifester une si durable stabilité, c'est sans doute parce qu'elle avait su préserver son isolement d'une manière tout à fait exceptionnelle. Mais la pression du monde extérieur allait devenir trop forte pour que les derniers remparts de l'isolement MOSSI puissent continuer à résister.

(1) J.J. MAQUET "Le système des relations sociales dans le RUANDA ancien" p. 182

DEUXIEME PARTIE

LE "CONTACT" COLONIAL

Jusqu'à une époque très récente, le pays MOSSI est resté à l'écart de toute pénétration européenne. Les portugais, vers le XVème siècle, avaient tenté vainement d'entrer en relation avec le roi des "MOSES", des informateurs leur ayant laissé croire qu'il était catholique. Barth (1), en 1853, est le premier à donner quelques renseignements sur le pays MOSSI. Pourtant, il n'a pu que le longer. Ce n'est qu'en 1885 que le premier européen, le docteur Krause, pénètre à Ouagadougou. On sait très peu de choses sur son voyage. La première exploration authentique est celle de Binger en 1888 (2). De 1890 à 1896, l'intérêt porté au pays MOSSI ne cesse de s'accroître. Les puissances coloniales européennes convoitent en effet les routes commerciales de l'intérieur de la boucle du Niger. Le contrôle du pays MOSSI permettrait de les tenir presque toutes. Les missions se succèdent, anglaises, allemandes, françaises parties de Côte de l'Or, du Togo, du Dahomey ou du Soudan. Toutes cherchent à conclure un traité avec le Mogho Naba, toutes sont très mal accueillies (3). Un agent du gouvernement anglais, Ferguson, est en premier, en 1894, à obtenir un résultat positif, mais les avantages obtenus ne se concrétisent jamais car, en Août 1896, un français, le lieutenant Voulet pénètre dans la région de Ouahigoya à la tête d'une soixantaine

(1) Barth : "Travels and discoveries in North and Central Africa (1849-1855)"

(2) Binger : "Du Niger au Golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi (1887-1889)"

(3) voir docteur Crozat : "Rapport sur une mission au Mossi (1891)" P.L. Monteil : "De St Louis à Tripoli par le lac Tcha

d'hommes.

L'occupation du pays et de sa capitale se réalise sans coups férir (un tué chez les Mossi qui n'ont opposé aucune résistance). Le Mogho Naba, Naba Boukari Koutou, ayant choisi la fuite, les français se trouvent dans l'impossibilité d'officialiser leur coup de force par la signature d'un traité. Après une longue et vaine poursuite de Boukari Koutou, les officiers français choisissent de le déposer, sans autre forme de procès et de le remplacer par un de ses frères, Kouka Koutou. Le jour de son intronisation, le 20 Janvier 1897, Naba Kouka Koutou signe un traité par lequel il place "sous la souveraineté absolue de la France, le pays Mossi et les territoires qui en dépendent".

Le fait accompli fut contesté sans conviction par les représentants de la Grande Bretagne que Boukari Koutou avait alertés.

Le pas décisif était franchi : la culture Mossi entrait en contact avec la culture européenne. L'équilibre si difficilement maintenu pendant des siècles allait céder irrémédiablement devant le nombre et l'intensité des forces destructrices brutalement libérées.

Section 1

L'éclatement des structures traditionnelles.

L'Administration coloniale s'est délibérément attaquée

au cadre institutionnel de la vie Mossi, visant d'abord à détourner à son profit le pouvoir politique, ensuite à contrôler la vie économique du pays. Mais cette action devait nécessairement produire des effets secondaires dont il était difficile, dès l'abord, de mesurer l'ampleur : à long terme c'est l'équilibre du système tout entier qui allait être irrémédiablement rompu.

Sous-Section 1

Les atteintes au cadre institutionnel.

§ 1 - La confiscation du pouvoir politique

§1.1 - L'intervention coloniale dans l'organisation politique traditionnelle.

La France semble avoir cherché la conquête du pouvoir politique dans deux directions :

- une attitude à l'égard de la hiérarchie traditionnelle
- la destruction de l'autonomie territoriale du pays Mossi

§ 1.1.1.- Attitude à l'égard de la hiérarchie traditionnelle

L'Administration semble avoir hésité quelque peu quant à l'attitude à adopter : soutien ou mise à l'écart.

- a) mise à l'écart de la hiérarchie traditionnelle et politique d'assimilation. A la fin du XIX^e siècle, la doctrine française en matière d'administration coloniale était l'administration directe. Il s'agissait de donner aux colonies des institutions analogues à

celles de la métropole. Pour cela, il fallait détruire, dans toute la mesure du possible, l'autorité des chefs traditionnels. Les instructions données, en 1897, par le commandant Destenave à son successeur, sont sans équivoque à cet égard. "Nous n'avons pas intérêt à renforcer l'autorité du pouvoir central. Au contraire, nous devons encourager autant que possible la tendance des grands chefs vassaux à briser les derniers liens qui les unissent encore à Ouagadougou. Dans l'avenir nous devrons saisir toutes les occasions d'affaiblir l'autorité de ces vassaux en déclarant indépendants les villages placés sous leur commandement (1)."

Les échecs subis par cette politique (la résistance passive des chefs empêchaient d'aboutir toutes demandes de ravitaillement, de renseignements, de main d'œuvre...) conduisirent à un revirement complet.

b) Refonte ^{et} utilisation de la hiérarchie traditionnelle.

La hiérarchie administrative Mossi était trop complexe et trop peu conforme à la logique occidentale pour être aisément contrôlable. Il convenait donc, avant de l'utiliser, de lui faire subir un certain

(1) Instructions du Commandant Destenave au capitaine Scal (Archives I.F.A.N. Ouagadougou. Document 156-190. 1897-8) citées par E.P. Skinner : "The Mossi of upper Volta..." Chapitre X.

nombre de modifications. Les circonscriptions administratives furent réorganisées sur une base territoriale.

Les ministres devenaient de véritables chefs de province et non plus de simples intermédiaires. Toute hiérarchie entre eux disparaissait. Leurs provinces, étant d'un seul tenant, permettraient des tournées d'inspections fréquentes. Les cantons furent aussi complètement remaniés les centres administratifs cantonaux étant choisis selon des critères géographiques et stratégiques au mépris de toute hiérarchie traditionnelle entre villages et chefs. De la sorte, des chefs de canton furent amenés à contrôler d'autres chefs de canton devenus simples chefs de village ; les "roitelets" indépendants furent rabaisés au rang de simples chefs de canton.

Mais, surtout, la hiérarchie traditionnelle remaniée était doublée par une autre hiérarchie, exclusivement français. Le pays était, en effet, divisé en cercles (placés sous l'autorité d'un commandant de cercle), en subdivisions et en postes (tenus par des officiers et sous-officiers français).

Il importait que ce nouveau cadre fût aussi docile que possible. L'administration intervint donc dans la nomination de tous les chefs et, en premier lieu, dans celle des Mogho Naba. Naba Kouka Koutou avait été conduit sur le trône par les français. A sa mort, une très forte pression fut exercée sur le collège électoral en faveur d'un jeune homme de 16 ans. La désignation d'un Mogho Naba aussi jeune était formelle.

ment contraire à la coutume. Naba Kom fut cependant intronisé.

La plupart des anciens ministres furent éliminés (déposition pure et simple, disparitions mystérieuses...) et remplacés par des hommes jeunes choisis pour leur "modernisme" et leur intelligence.

L'administration s'était, enfin, arrogé le droit de déposer les chefs de canton ou de village qui ne lui convenaient pas, et de proposer des remplaçants. Le Mogho Naba, lui-même, ne pouvait s'opposer à de telles mesures.

c) politique d'association et de soutien de la chefferie.

Sous la pression d'hommes nouveaux, comme le gouverneur Van Vellenhoven, et devant les échecs subis, l'Administration en vint à estimer que le progrès et l'association loyale avec la France ne pouvaient se faire sans la collaboration sincère des notables indigènes. A une politique d'intervention brutale succéda donc une véritable politique de séduction : les chefs furent couverts d'honneurs, décorés, leurs rétributions augmentèrent dans des proportions considérables, on les mit à l'abri de la plupart des tracasseries administratives, on leur confia de nouvelles semences pour qu'ils puissent les expérimenter sur leurs terres et devenir ainsi les pionniers du progrès, on tenta de scolariser leurs enfants.... L'institution clé de cette nouvelle politique devait être le "Conseil de notables indigènes" crée par un décret d'Avril 192

(1) Voir E.P. Skinner op.cit. chapitre X

Des notables Mossi devaient y siéger aux côtés de représentants de l'administration. On espérait qu'ils se sentirraient ainsi étroitement associés aux mesures prises et qu'ils collaboreraient efficacement au progrès de leur pays. L'échec fut à peu près complet, car aucun membre indigène de ce Conseil n'avait de pouvoir ou de compétence pour combattre les idées ou les recommandations des membres européens.

§ 1.1.2. La destruction de l'autonomie territoriale du pays Mossi.

Etant donné sa situation géographique, le pays Mossi fut intégré, au moment de la conquête, à l'ensemble composé du Soudan, de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal, placé sous l'autorité d'un gouverneur général à Dakar. En Octobre 1904 il fut rattaché à la nouvelle colonie du Haut Sénégal-Niger (1), dirigée, depuis Bamako, par un lieutenant-gouverneur, responsable devant le gouverneur général de Dakar. Le pays Mossi représentait trois cercles du nouveau territoire : cercles de Ouagadougou (avec Tenkodogo), de Ouahygouya et de Fada N'Gourma. En Mars 1919, la création de la Haute Volta était décidée. Ses limites tenaient compte, dans une large mesure, des limites de l'influence Mossi et Ouagadougou, le nouveau centre administratif, était aussi la capitale du Mogho Naba. Cette situation privilégiée devait cependant cesser avec les décrets Sarraut de Septembre 1932 qui démembrait le pays

(1) Entre temps (décret d'Octobre 1902), le pays Mossi avait fait partie de l'éphémère Sénégambie-Niger.

Mossi pour la première fois de son histoire : le nord du pays était rattaché au Soudan, le pays Gourmantché (Fada N'Gourma et Dori) au Niger et tout le reste à la Côte d'Ivoire.

L'empire bâti par Ouedraogo et Oubri était complètement démembré.

§ 1.2. Le pouvoir politique de la chefferie réorganisée.

L'administration coloniale était trop peu nombreuse pour contrôler directement tout le pays. Son autorité devait donc être déléguée aux chefs traditionnels, ainsi transformés en rouages de l'administration française.

Les chefs de village et de canton ne pouvaient donc avoir qu'une faible autonomie dans la gestion de leurs circonscriptions. Ils n'étaient cependant pas dépourvus de tout pouvoir. En tant qu'agents de l'administration et collecteurs d'impôt, ils continuaient à contrôler leurs sujets. Ils recevaient encore des présents de la part de leurs administrés les plus loyaux et les plus traditionnalistes, et pouvaient ainsi continuer à établir des liens de clientèle. Ils demeuraient toujours au centre des relations sociales, politiques et économiques. Mais surtout, les chefs habiles savaient se rendre indispensables à l'administration et aux missionnaires chaque fois qu'un contact devait être établi entre ceux-ci et la population. Ainsi, ils bénéficiaient donc encore d'une appréciable marge d'action.

Les ministres, d'ailleurs choisis pour leur compétenc

étaient en excellent terme avec l'autorité française. Devant tout à leurs nouveaux maîtres, ils étaient, dans l'ensemble, très coopératifs et l'administration tendait à accroître leurs pouvoirs, déjà considérables.

Par contre, le Mogho Naba n'avait plus qu'un rôle symbolique. Supplanté à la tête de la pyramide administrative par le commandant du cercle, il ne conservait plus qu'une partie de ses activités cérémonielles. Il pouvait faire des propositions pour la nomination des chefs, mais il était impuissant à empêcher leur éventuelle déposition.

§ 2 - Atteintes au pouvoir religieux.

L'administration coloniale n'a tenté d'agir sur l'organisation religieuse Mossi que dans la mesure où celle-ci avait des prolongements politiques ou économiques. L'action des missionnaires, plus ambitieuse dans ses objectifs, n'avait pas d'action directe sur les institutions.

§ 2.1. Atteintes au pouvoir politico-religieux.

Ces atteintes furent essentiellement de deux types :

- désacralisation de la royauté et de la chefferie
- abolition des cultes politico-religieux.

§ 2.1.1. La désacralisation de la royauté et de la chefferie.

L'irrespect, plusieurs fois consécutives, des règles coutumières concernant la nomination du Mogho Naba,

et du rituel d'intronisation, devait entraîner un relâchement général de l'étiquette qui entourait le souverain et visait à faire de lui un personnage "tabou".

De même, dans les Cours des chefs vassaux, le cérémonial se relâcha de plus en plus. Devenus des fonctionnaires tenant leur légitimité de la toute puissante administration, la plupart des rituels qui visaient à exalter la nature sacrée du chef, perdirent à la fois leur signification et leur raison d'être.

§ 2.1.2. L'abolition des cultes politico-religieux.

L'Administration française semble avoir parfaitement compris l'importance des cultes politico-religieux comme facteurs de cohésion sociale. Une de ses premières mesures fut donc d'interdire rigoureusement la fête de la TINSE, dont nous avons signalé le rôle important dans l'intégration et l'assimilation du TALSE.

§ 2.2. Atteintes au pouvoir économico-religieux.

L'institution des chefs de terre ne semble pas avoir été directement visée par l'autorité coloniale. Les TINGSOBADAMBA, en effet, ne firent aucune difficulté pour céder aux administrations ou aux missionnaires les terrains dont ils pouvaient avoir besoin pour la construction d'écoles, d'édifices publics... Mais, l'institution ne pouvait

pas ne pas être touchée par l'évolution générale. Les chefs de terre, quoique toujours consultés en tant qu'experts cadastraux, furent amenés à jouer un rôle de plus en plus épisodique, tandis que leurs charges se laïcisaient progressivement.

§ 3 - Confiscation du pouvoir économique et social.

Nous avions vu que, dans l'organisation Mossi traditionnelle, le pouvoir économique et social s'exprimait par le contrôle de la répartition des femmes, de l'accès à la terre, de la force de travail et du produit. Directement ou indirectement, le "contact colonial" va fausser tous ces moyens de contrôle et les détourner de leurs objectifs initiaux. L'administration va porter délibérément atteinte au statut de la femme; par la politique de "recrutement forcé" elle va peu à peu contrôler la plus grande partie de la force de travail ; par l'instauration d'une fiscalité en monnaie, elle va participer au contrôle du produit.

Seul, le système Mossi de répartition des terres restera à l'abri d'une intervention directe. Cependant, les modifications des autres données, l'amèneront à perdre toute sa signification et sa plasticité.

§ 3.1. Modifications du statut de la femme.

Les administrations ^{européennes} et les missionnaires européens furent, tous, vivement choqués par la condition misérable

qui était faite à la femme Mossi, mais n'étant pas mûs par les mêmes mobiles, leurs réactions furent différentes.

Les missionnaires placèrent d'emblée au premier rang de leurs préoccupations l'abolition de la polygamie et l'élevation de la femme au rang de personne à part entière. Dans cette perspective, ils tentaient la scolarisation et la catéchisation d'éléments jeunes des deux sexes. Ces jeunes gens, revenus chez eux, se mirent à refuser fréquemment la soumission aux coutumes matrimoniales. Ils étaient soutenus, en cela, par les missionnaires qui prêchaient ouvertement la rébellion contre les autorités traditionnelles en cas de conflit sur ces questions. Cette attitude des missionnaires ne tarda pas à devenir parfaitement insupportable aux Nabas et aux chefs de famille tous conscients de l'importance du maintien des coutumes matrimoniales pour la survie de la société Mossi toute entière. L'animosité était encore accrue par le fait que les jeunes catéchisés étaient souvent fiancées parfois mariées et qu'elles étaient ainsi arrachées à leurs fiancés ou époux. Les missionnaires ne tardèrent pas à être accusés de "voleur les femmes" pour les donner en récompense aux jeunes hommes catholicisés.

L'Administration, beaucoup plus modérée, devait arbitrer le conflit entre les Missions et les chefs Mossi. Elle prenait d'ailleurs souvent le parti de ces derniers,

désireuse avant tout de ne pas déclencher des troubles.

Malgré leurs insistantes pressions, les missionnaires durent se contenter en 1920, de la circulaire Hesling sur les "conditions de la femme indigène" : nulle femme ne devait être mariée sans son consentement. Un décret Mandel, de ^{juin} 1939, prohibe^a le mariage des filles impubères (1). Dans l'ensemble, les réformes, malgré leur relative timidité, n'entrerent dans les faits qu'avec une extrême lenteur, étant donné surtout l'impossibilité de tout contrôle réellement efficace.

§ 3.2. Les atteintes au contrôle de la force de travail : la politique du recrutement forcé (2).

Dès les premiers temps de la conquête coloniale, l'administration imposa aux villages Mossi deux formes de prestations obligatoires de main d'œuvre.

En premier lieu, tous les hommes valides devaient être employés douze jours par an à divers travaux sur des chantiers proches de leur domicile : construction et entretien de pistes, d'édifices publics, de missions...

En second lieu, chaque village devait fournir un contingent de manoeuvres pour travailler au loin sur des chantier

(1) Les réformes demandées par les missions et formulées par Soeur Marie André du Sacré Coeur (voir annexe bibliographique) comportaient au moins 4 points :

- 1) Nullité de toute convention matrimoniale concernant une fille impubère
- 2) Nullité de toute convention matrimoniale concernant une fille ayant refusé son consentement.
- 3) Nullité de toute convention de type "Rughsiuré"
- 4) Intransmissibilité de toute femme par héritage, lorsqu'elle a refusé de se rendre chez l'héritier auquel elle a été attribuée.

(2) Voir sur ce point R. Deniel : "de la savane à la ville".

72

de grande envergure : chemins de fer Abidjan-Niger, Thiés-Bamako... L'absence durait au moins six mois, mais ne devait pas excéder un an. Nul ne devait, en principe, être recruté plus d'une fois.

Cette politique, d'abord modérée, devait s'aggraver sous l'effet de deux facteurs : les demandes de main d'œuvre formulées par des entrepreneurs privés, forestiers ou planteur et les recrutements militaires intensifs de 1917-1918 (pour la plupart, les "tirailleurs sénégalais" de la première guerre mondiale étaient en réalité des Mossi).

Les chefs de village et de canton étaient responsable du recrutement. De lourdes sanctions étaient exercées sur eux si les contingents requis n'étaient pas fournis.

L'absence de contrôle qui caractérisa à ses débuts la politique de recrutement forcé donna lieu à de graves abus : contingents trop élevés, recrutements successifs de mêmes personnes, obligation de rester sur des chantiers éloignés pendant plusieurs années parfois....

Un décret du 22 Octobre 1925, "portant réglementation en matière de travail indigène en A O F" tenta de mettre fin aux abus. Il posait de façon explicite le principe de la liberté du travail, chaque travailleur recruté devant avoir manifesté sa volonté de contracter avec l'employeur considéré. D'autre part, les employeurs privés devaient obtenir des autorisations de recrutement, ce qui permettait à l'administration de contrôl

la taille des contingents requis.

Ces prescriptions restèrent lettre morte, et le recrutement forcé devait continuer, à peu près inchangé, jusque vers 1945.

Il est difficile d'évaluer le nombre de travailleurs ainsi arrachés à leurs villages et à leurs traditions : les estimations varient d'un auteur à l'autre. Il paraît cependant hors de doute que tous les villages furent durement touchés. En effet, à l'absence temporaire de la majorité des "recrutés" il convient d'ajouter tous ceux qui, fuyant le recrutement forcé, se sont cachés dans la brousse, ceux qui ne sont jamais revenus des chantiers sur lesquels ils travaillaient (mort, installation définitive sur place,...) et ceux qui restés trop longtemps absents, n'ont pu reprendre la vie traditionnelle sous l'autorité des anciens et des chefs de lignage.

Les chefs d'exploitation se trouvèrent donc confrontés à une crise sans précédent, puisque la partie la plus dynamique de la force de travail dont ils disposaient traditionnellement leur était enlevée sans contrepartie.

D'autres très importantes mesures achevèrent de désorganiser totalement le système traditionnel de contrôle de la force de travail.

La première est l'ordonnance du gouverneur Merleau-Ponty qui, en 1908, proclame l'abolition de l'esclavage sur le territoire de toutes les colonies françaises.

La seconde est la suppression des corvées que la coutume imposait à la population au bénéfice des chefs. Ceux-ci recevaient, toutefois une compensation sous forme de salaires qui, dans l'esprit de l'administration, devaient leur permettre de disposer de la même main d'œuvre qu'auparavant. Cette dernière mesure était lourde de conséquences car elle établissait des relations de type employeur-salarié absolument inconnus dans l'économie Mossi. Elle permettait aussi de faire entrer la monnaie européenne dans la circulation.

§ 3.3. Le détournement de la fiscalité traditionnelle.

Dès son installation, l'administration française avait posé le principe que le "peuple Mossi devait contribuer au financement de sa propre administration" Des décrets de Juillet et Novembre 1903 autorisèrent les chefs indigènes à collecter l'impôt et à en prélever une partie à titre de rémunération.

A priori, la collecte de l'impôt ne posait pas de problème particulier, le peuple Mossi étant habitué depuis des siècles au principe de la fiscalité. Mais, l'administration coloniale avait décidé de n'accepter en paiement que de la monnaie française. C'était là une mesure très sévère, car les Mossi ne pouvaient se procurer de l'argent français qu'en vendant les biens de valeur dont ils pouvaient disposer, le bétail en particulier. Ignorants des préceptes les plus élémentaires du commerce, obligés d'amener leur bétail sur des marchés parfois éloignés, à des moments où les cours étaient très bas, les

Mossi ne parvenaient souvent qu'à grand peine à réunir les sommes nécessaires. Les bêtes ayant été vendues, il paraissait très problématique d'envisager le paiement de l'impôt pour les années ultérieures.

De plus, alors que les sommes demandées au cours des premières années étaient assez modestes, l'administration ne tarda pas à augmenter le taux de l'impôt dans des proportions considérables "En 1906, l'impôt était de 311.000 francs, dans le cercle même de Ouagadougou, pour une population de 861.000 habitants. En 1907, il est monté à 366.000 francs ; en 1909, à 555.000 francs ; en 1910, à 656.000 francs. De plus, il a été exigé, à partir de 1908, avec une telle rigueur et dans un temps si court que c'est exactement comme si on avait triplé le chiffre de cet impôt." (1)

Sous- Section 2

La rupture de l'équilibre du système

Le système social Mossi, ayant vu se modifier la plupart de ses bases institutionnelles, ne pouvait conserver plus longtemps l'équilibre qui l'avait caractérisé pendant des siècles.

L'ancienne cohésion sociale était l'objet de trop de tensions internes pour résister à l'attaque systématique et

(1) Tauxier op.cit. p. 538

concertée de la puissance coloniale. Quant au système économique, nous avons vu que son absence de souplesse ne lui permettait de durer que dans des conditions de stabilité générale.

§ 1 - La désagrégation sociale

Elle est essentiellement liée à deux éléments :

- la crise de la chefferie traditionnelle
- la crise de l'organisation familiale

§ 1.1. La crise de la chefferie traditionnelle.

§ 1.1.1. Les divisions de l'ancienne classe dirigeante.

Lorsque se posait le problème de la succession d'un chef déposé ou décédé, l'Administration cherchait à imposer le choix du nouveau chef sans référence aux principes coutumiers: elle désignait le plus souvent un membre du lignage du précédent chef, même s'il n'avait aucun titre à détenir le NAM. Cette situation avait pour effet de provoquer de graves tensions à l'intérieur des lignages nobles. Ceux qui auraient dû devenir chefs se heurtaient violemment à ceux qui l'étaient devenus grâce à leur complaisance à l'égard de la puissance coloniale. Intrigues, rivalités, rancunes contribuaient gravement à dissoudre l'ancienne solidarité.

§ 1.1.2. La perte de prestige de la chefferie.

Contraints d'être les agents de l'administration, salariés par elle, se livrant en son nom aux très impopulaires opérations de recensement, de recrutement forcé, de ramassage de l'impôt, accusés (parfois à juste titre) de tirer largement profit de leur situation pour s'enrichir aux dépens de la population, les chefs ne devaient pas tarder à cristalliser sur eux l'animosité générale. Pourtant tous n'étaient pas seulement des "collaborateurs". Placés dans une situation fort ambiguë, ils tentaient parfois de concilier l'inconciliable: le rôle d'agent du gouvernement français et le rôle des chefs de l'opposition à la domination étrangère.

Mais la désacralisation de leurs fonctions, leur

nomination au mépris de la coutume, ce qui laissait supposer qu'ils n'avaient pas l'appui des mânes des ancêtres, la crainte qu'ils inspiraient leurs exactions fiscales les coupaient de la masse de la population qui, progressivement, perdait la plus grande partie de sa confiance et de son respect.

§ 1.1.3. Crédation d'une nouvelle élite.

Dans le système traditionnel, le critère du prestige social était le nombre de personnes contrôlées. Peu à peu, ce critère allait être supplanté par d'autres : l'instruction et la détention de monnaie.

a) L'élite scolarisée . Lorsque les premières écoles missionnaires furent ouvertes, l'administration demanda aux chefs d'y envoyer leurs enfants. Elle espérait créer ainsi une "chefferie éclairée" tandis que les missionnaires pensaient convertir la prochaine génération de chefs et, par voie de conséquence, à plus ou moins longue distance, l'ensemble de la population.

Mais les chefs, très méfiants et peu désireux de se séparer de leurs enfants, tournèrent la difficulté en confiant aux missionnaires les fils de leurs domestiques, serfs ou clients. Les premiers résultats furent d'ailleurs très mauvais "Les enfants, envoyés à l'école par contrainte, se sauvaient et se cachaient dans la brousse avec la complicité de leurs parents qui préféraient les avoir dans les champs plutôt que chez les blancs. Parfois on sacrifiait aux divinités pour que son enfant ne fut pas envoyé à l'école. Jusqu'en 1946, il étais

rare de voir un Mossi se séparer sans regret de son enfant pour l'envoyer à l'école française" (1).

Cependant, les enfants effectivement scolarisés, devenus employés ou interprètes, pourvus de responsabilité par l'administration revenaient à leur village auréolés d'un prestige tout nouveau.

Ces "évolués" devaient par la suite prendre une part de plus en plus active à la vie politique de leur pays. L'ancienne chefferie qui, inconsciente du danger, n'avait pu prendre part au mouvement, allait se trouver dépassée sur son propre terrain.

b) L'élite d'argent.

Après un séjour à l'étranger tous ceux qui revenaient (et reviennent encore) au pays bénéficient d'un double prestige. Leur expérience souvent embellie par les récits donne à leurs avis un poids tout particulier quel qu'ait pu être, à l'origine, leur niveau social. Mais, c'est surtout par la quantité de monnaie européenne dont ils disposent que leur rang social est affecté. Les anciens militaires occupent, sur ce point, une situation tout à fait privilégiée. Ils perçoivent pensions ou retraites qui, même modestes, sont importantes par leur régularité. Avec ces revenus, ils peuvent acheter des biens de rapport, boeufs, moutons, machines à coudre... ou

(1) G.V.Kaboré, op. cit. p.177

préter de l'argent à leurs concitoyens. Les plus habiles peuvent même renverser à leur profit les anciennes relations de clientèle et s'assurer la dépendance de membres de familles nobles.

§ 1.2. Crise de l'organisation familiale.

§ 1.2.1. Les pressions exercées sur l'organisation familiales traditionnelles.

Avant la conquête coloniale, la décommunautarisation de la famille Mossi était assez accentuée pour que Tauxier ait pu lui attribuer une origine déjà très ancienne. La colonisation allait apporter un soutien puissant à cette tendance spontanée en aggravant le conflit de générations. Les rapports entre générations étaient autrefois caractérisés, chez les Mossi, par la dépendance et le respect des jeunes à l'égard des anciens. Beaucoup d'innovations coloniales devaient affaiblir ce respect et cette dépendance. L'éducation catholique qui poussait ouvertement les jeunes au refus des coutumes et de la dépendance en matière d'accès aux femmes, le recrutement forcé qui habituait les hommes jeunes à vivre loin de l'autorité du chef de lignage, l'impôt que, souvent, les jeunes pouvaient seuls payer grâce à l'argent gagné à l'étranger, et que contribuait à renverser les relations de dépendance... A cela s'ajoutait une incontestable libéralisation de l'ordre Mossi : il n'était plus question qu'un père de famille use de son droit de vie et de mort sur ses femmes et ses enfants. Du

fait des progrès de l'hygiène et de la médecine, les sanctions divines, elles-mêmes, paraissaient en régression.

§ 1.2.2. L'éclatement de la cellule familiale traditionnelle.

L'obligation de travailler les champs en commun étaient de plus en plus mal acceptée, les cadets ont de plus en plus tendance à quitter l'exploitation familiale pour fonder en brousse des concessions définitives (1). Cette situation nouvelle se traduit par le passage d'un habitat relativement groupé à un habitat très dispersé.

De plus, le chef de famille n'est presque jamais consulté quand un jeune désire aller chercher du travail à l'étranger. Toutefois, ce n'est pas tant par irrespect que par crainte de se voir opposer un refus qui obligerait à une désobéissance ouverte.

De même, la femme craint moins son mari et hésite peu en cas de désaccord à prendre la fuite puisqu'elle est protégée par les lois françaises.

Cependant l'attachement au groupe familial reste très vivant malgré l'évolution des esprits. L'autorité continue toujours à être à peu près bien acceptée si elle émane du père. Par contre, elle ne l'est plus du tout si elle émane d'un frère aîné. Les émigrés gardent le contact avec leur famille, même

(1) Ce phénomène a été signalé et décrit par Izard-Heritier (F) et Izard () "Aspects humains de l'aménagement hydro-agricole de la vallée du SOUROU" pp.

lors d'absences très longues, voire définitives. Ils se marient encore, dans un grand nombre de cas, avec des femmes de leur pays et selon les principes coutumiers.

§ 2 - La rupture du système économique traditionnel.

Le système économique Mossi était bien adapté, nous l'avons vu, à une situation d'équilibre démographique où les besoins de la population ne variaient qu'entre d'étroites limites.

L'apparition de la médecine et de l'hygiène française provoquèrent d'emblée une brutale diminution de la mortalité, et, surtout, de la mortalité infantile. Malgré une sensible baisse de la ^{NA}mortalité, dûe à l'absence prolongée de beaucoup d'hommes jeunes, la population a augmenté de façon continue et importante depuis l'époque de la colonisation.

Deux solutions s'offraient alors et furent utilisées toutes deux :

- intensifier l'agriculture
- émigrer, de façon provisoire ou définitive, vers les pays voisins manquant de main d'œuvre.

§ 2.1. L'intensification de l'agriculture.

Devant la pression démographique, les agriculteurs Mossi ont été amenés à réduire la durée des jachères et à créer des concessions en brousse sur des terres inutilisées jusque là en raison de leur mauvaise qualité.

La réduction des jachères, la culture quasi permanentes des champs de bas fonds présentent un très grave danger pour des sols fragiles, dans un type d'agriculture qui ignore toute fumure systématique. Les rendements diminuent et la terre court le risque de s'épuiser à plus ou moins brève échéance.

La mise en culture de concession de brousse soulève un problème encore plus délicat. Elle marque une étape dans la dégradation du système traditionnel de répartition des terres. L'attribution de concessions de brousse de très mauvaise qualité consacre, en effet, l'inégalité de répartition des droits sur la terre. L'obligation qui est ainsi faite à une certaine partie de la population de vivre à l'extrême limite des besoins physiologiques, risque de susciter, et suscite effectivement, un important malaise social. Mais la situation s'aggravera encore lorsqu'il n'y aura même plus de concessions de brousse à attribuer. Dans un système où les droits sont très instables et les limites relatives des droits de chacun très floues, on arriverait alors à une impasse qui ne pourrait être surmontée que par une réforme radicale du système foncier. La nécessité d'une telle réforme risque de se faire d'autant plus rapidement sentir que, comme le fait remarquer J.L. Boutillier (1), le système paraît incompatible avec un progrès économique rapide. "L'incertitude de l'appropriation pour un

(1) J.L.Boutillier "Les structures foncières en Haute-Volta"
p. 62

nombre élevé de cultivateurs et la grande proportion de ces derniers n'ayant que des droits ténus et éphémères sur les terres qu'ils cultivent, freinaient certainement tous les changements de technique culturale. Un cultivateur est peu enclin, par exemple, à bonifier par fumure un champ qu'il sait se voir obliger de quitter ou qu'il ne peut transmettre à son fils".

§ 2.2. L'émigration.

A l'époque du recrutement forcé, beaucoup de travailleurs Mossi étaient envoyés dans des plantations ou sur des chantiers de Côte d'Ivoire. Le mouvement a continué, après la suppression du travail obligatoire, dès que de nombreux Mossi ont ressenti le besoin de trouver du travail. En fait, un autre pôle d'attraction concurrençait la Côte d'Ivoire : la Gold Coast britannique qui, avant la seconde guerre mondiale, attirait la plupart des émigrants Mossi. Mais depuis 1945, la Côte d'Ivoire semble bien avoir supplanté sa rivale.

Le mouvement, d'abord limité, prend maintenant une ampleur considérable. "De 50.000 à 100.000 personnes émigrent annuellement vers le Ghana où, chaque année, 2.000 Voltaïques se fixent définitivement. Environ 1500 personnes partent chaque année au Soudan, notamment vers les villages de colons de l'Office du Niger. Sur l'émigration vers la Côte d'Ivoire, nous ne disposons d'aucun chiffre, mais il nous semble que

cette émigration intéresse annuellement au moins une centaine de milliers de personnes" (1).

Au point de vue économique, ce phénomène migratoire est une arme à double tranchant. Certes, il provoque une appréciable amélioration des rentrées fiscales pour l'état voltaïque (les sommes ramenées sont principalement affectées au paiement de l'impôt familial). Certes, il permet d'économiser la ration alimentaire de tous les migrants pendant leur absence. Mais ces avantages sont payés très chers. Comme le fait remarquer R. Deniel (2), les techniques acquises en Côte d'Ivoire ou au Ghana, s'avèrent parfaitement inutiles en Haute Volta où n'existent ni plantations, ni industries importantes. De plus, un immense travail accompli depuis des dizaines d'années par des manœuvres ou des ouvriers qualifiés Mossi n'a servi qu'à mettre en valeur un pays voisin. Mais le plus grave vient sans doute du fait que l'émigration permet aux éléments dynamiques et ambitieux de combler facilement leurs ambitions les plus urgentes. Elles les conduit, par la même occasion, à accepter avec résignation la stagnation de leur pays.

Au point de vue social, l'influence de ce phénomène migratoire est énorme. Le départ à l'étranger est profondément intégré aux nouveaux modèles de comportement. On l'a souvent comparé à une véritable épreuve d'initiation, comparable à la

(1) Izard-Heritier (F) et Izard (M) "Les Mossi du Yatenga" p. 98 (l'ouvrage a été écrit en 1959).

(2) R. Deniel "De la savane à la ville" p.179

circconcision : "Celui qui n'est pas circoncis et n'a pas voyagé, n'est pas malin" dit le proverbe. Les difficultés inhérentes au voyage sont perçues comme autant de défis qu'il convient de relever. D'autre part, les récits de ceux qui sont partis et revenus, le prestige qui les entoure, leur richesse, agissent comme de puissantes invitations au départ. Enfin, le départ est un moyen de surmonter un grand nombre de tensions sociales. Il permet d'échapper à l'autorité du père, de renverser la hiérarchie de l'ancienneté ou, au contraire, de la confirmer.

Les migrants, quoique très marqués par leur milieu traditionnel, apportent beaucoup de changements à leur pays d'origine et contribuent très largement à l'éclatement des anciennes structures. Leurs goûts changent, tant sur le plan alimentaire que vestimentaire. Ils connaissent l'usage de l'argent et le font rentrer dans le circuit économique voltaïque. Influencés par l'Islam, ou réellement islamisés, ils délaisSENT les cultes traditionnels.

SECTION 2 - L'ADAPTATION AU "CONTACT" COLONIAL

Sous-Section 1 - Les tentatives de perpétuation des anciennes structures

§ 1 - La lutte de la chefferie pour la reconquête du pouvoir politique

Confinée par l'administration française dans des tâches strictement administratives, restée à l'écart du mouvement préscolaire, la chefferie traditionnelle ne prit aucune part au mouvement d'insertion d'éléments voltaïques dans la vie politique de leur pays. Son attitude se limita, pendant de longues années, à un apolitisme hostile. Dans ces conditions, il ne semble pas qu'elle ait pris conscience à temps de sa naissance d'une situation nouvelle caractérisée par la montée d'une élite indigène, revendiquant d'abord une association de plus en plus poussée à toutes les responsabilités, défendant ensuite l'indépendance de leur pays.

L'évolution, déjà amorcée dans les années 30, se précipita à la suite de la conférence de BRAZZAVILLE de Février 1944, qui visait à "mettre le plus tôt possible les Africains à même de prendre part à l'évolution des structures nouvelles de leur pays". Les élections, organisées à partir de 1945, apportèrent en effet un élément tout à fait nouveau à la vie politique des peuples de l'A.O.F.

"Comprenant mal le sens des élections, mal préparés à

la vie économique moderne, les NABA ne s'engagèrent pas directement dans l'arène politique et préférèrent rester à l'écart des agitations électorales. Ils ne se présentèrent pas aux élections et conseillèrent à leurs enfants de ne pas se mêler de politique. Pour la défense de leurs intérêts, ils furent donc amenés à faire confiance à des fonctionnaires d'origine modeste. Ces derniers profitèrent de l'ignorance de leurs anciens maîtres pour tirer le meilleur parti possible de la situation, et, après les élections, les nouveaux élus, oubliant leurs promesses électorales, relevèrent la tête et désignèrent le "colonialisme" et la chefferie comme étant les forces à abattre". (1).

La conscience d'être les victimes d'un marché de dupes amena les chefs MOSSI à rechercher une nouvelle attitude. En butte à l'hostilité des "évolués" et des mouvements à tendance progressiste ou autonomiste, la chefferie choisit de jouer la carte de la puissance coloniale. Cette solution, qui aurait pu paraître paradoxale dans les premiers temps de l'occupation française, était au contraire parfaitement logique au lendemain de la 2ème guerre mondiale. D'une part la chefferie représentait tradition et conservatisme. D'inspiration monarchique, elle ne pouvait s'associer à l'extrémisme démocratique et anti-colonialiste du grand parti d'opposition qu'était alors le R.D.A. (Rassemblement Légitimement Africain).

(1) G.V. KABORE, op. cit., pp. 185-6.

Le MOGHO NABA donna l'exemple de cette nouvelle attitude, en manifestant sa loyauté à la France de façon spectaculaire : il intervint personnellement pour qu'un contingent de 10.000 soldats MOSSI (parmi eux ses deux fils ainés) fut envoyé sur les fronts d'Europe se battre aux côtés de la France.

Parallèlement il entreprenait diverses opérations destinées à rehausser le prestige de l'institution monarchique. Il se consacra d'abord très activement à la réunification de la HAUTE VOLTA démembrée depuis les décrets SARRAUT de 1932 (1). Il obtint gain de cause en 1947, remportant ainsi une importante victoire morale. Il effectua ensuite une série de tournées à travers le pays MOSSI afin de prouver à tous que son autorité était toujours effective.

Pour soutenir ce mouvement offensif du pouvoir politique traditionnel, les NABA fondèrent en 1952 le "Syndicat des chefs traditionnels de Haute Volta," peuvent faire partie du Syndicat les chefs de province, de canton, de groupement, de tribu, de village et de terre... Les buts du Syndicat sont d'établir des liens d'alliance, de solidarité effective entre ses adhérents et de défendre leurs intérêts matériels et moraux en cas de difficultés quelconques" (2). Il s'agissait essentiellement de s'uni-

(1) Au cours de la série de voyages que NABA effectua, afin de rallier le plus de monde possible à la cause de la réunification de son pays, il fut amené, le 14 juillet 1946, à rencontrer le YATENGA NABA. C'était là un événement d'une portée symbolique considérable, car la coutume interdisait formellement aux deux personnages de se rencontrer. L'interdit avait toujours été respecté depuis les origines de la dynastie.

(2) Article 1er alinéa 3 et article 4 alinéa 2 des statuts du Syndicat des chefs traditionnels de HAUTE VOLTA. Cité par G.V. KABORE, op. cit., p. 190.

et de collaborer étroitement avec l'administration française pour obtenir le maintien de la situation privilégiée qu'était celle de la chefferie.

Avec la loi-cadre de 1956, puis l'accession à l'indépendance le 5 Août 1960, le problème allait prendre une nouvelle orientation. D'une part, le nouveau gouvernement voltaïque était composé d'intellectuels et d'"évolués" issus pour la plupart du R.D.A., et donc hostiles à la chefferie. D'autre part, malgré son hostilité, le gouvernement était conscient de l'impossibilité dans laquelle il se trouvait de gouverner sans l'appui des chefs une population restée très traditionnaliste et méfiait à l'égard des élites politiques nouvelles.

Pourtant le "danger réactionnaire" représenté par la chefferie et la royauté allait se concrétiser dans un dernier soubresaut offensif : la tentative de coup d'état du 17 octobre 1958 qui vit des hommes du MOGHO NABA, armés de gourdins et de flèches, tenter l'assaut de l'Assemblée Nationale.

Cette manifestation devait être la dernière tentative du MOGHO NABA pour recouvrer un pouvoir politique effectif. Mais la levée de boucliers fut tellement unanime et violente que le "Syndicat des chefs" lui-même jugea utile de désavouer, a posteriori, sa tentative.

Le "Syndicat" cherche encore, à l'heure actuelle, à faire reconnaître qu'il a un rôle à jouer dans la vie politique voltaïque : "le rôle de la chefferie traditionnelle demeure prépon-

dérant et son institution fait partie d'une manière quasi-biologique des fondements religieux et sociaux du pays. Elle doit donc être non seulement défendue, mais encore soutenue et renforcée tout en évoluant vers des formes modernes... qui seront véritablement mises au service du peuple" (1).

Néanmoins, la place de la chefferie est contestée tous les jours avec plus de violence, et il ne se trouve pratiquement plus personne, hormis les chefs eux-mêmes, pour la défendre.

§ 2 - La "résistance" religieuse

Le souci, pour les MOSSI, de rester fidèle aux anciennes structures s'exprime de deux manières sur le plan religieux ; d'abord de façon tout à fait naturelle, par le respect de la religion des ancêtres, ensuite, de façon plus inattendue, par l'adhésion à l'Islam.

§ - 2.1. La permanence de la religion traditionnelle.

Dans l'ensemble, les MOSSI sont restés remarquablement fidèles au culte des ancêtres. D'après l'Annuaire du service de statistique d'Outre-Mer, il y avait en 1958 76% de voltaïques pratiquant un culte animiste, ce qui constitue un des taux les plus élevés pour l'Afrique de l'Ouest. Il est permis de penser que ce taux était aussi, à peu près, celui des MOSSI. Les cultes politico-religieux ont, seuls, subi un net déclin du fait des

(1) Résolution du Congrès du "Syndicat des chefs". BOBO DIOULASSO, 15 et 16 Septembre 1959; cité par G.V. KABORE, op. cit. p. 214.

interdictions dont ils faisaient l'objet de la part des Français. Le culte aux mènes des ancêtres reste très vivace. Il continue à être pratiqué par la plupart des MOSSI expatriés, et même par un certains nombre d'islamisés. De même, les liens rituels avec la terre continuent à être ressentis avec force. Malgré l'intervention française, la désacralisation des fonctions du TINGSOBA est loin d'être réalisée. Des sacrifices rituels sont toujours effectués dans les grandes circonstances, avec cette seule différence que désormais on sacrifie davantage de poulets que de moutons ou de boeufs.

8 2.2 - L'islamisation comme facteur de "résistance" à la colonisation.

Au moment de la colonisation, la plupart des chefs MOSSI avaient auprès d'eux des conseillers musulmans, YARCE en majorité, fort appréciés en raison de l'expérience que leur apportaient leurs voyages (caravanes commerciales, pèlerinages à LA MACQUE...). D'emblée, ces conseillers se montrèrent violemment hostiles à la pénétration européenne, conscients du danger qu'elle représentait pour l'indépendance du pays MOSSI. Cette hostilité initiale ne se démentit jamais par la suite, les musulmans affirment même, à titre de propagande, que les Français partiraient lorsque tous les MOSSI seraient islamisés. Sur beaucoup de points, les musulmans se montraient les plus violents adversaires de la colonisation, s'attirant ainsi la sympathie des milieux traditionnalistes. De plus, la conversion à l'Islam apparut peu à peu comme un moyen

d'élevation sociale sans compromission avec la puissance coloniale. Elle permettait, en effet, à un homme, même de statut inférieur, d'acquérir un certain prestige encore accru par le voyage à La Mecque. SKINNER rapporte à ce sujet une anecdote très révélatrice. "Le soir qui précédait le Ramadan un de ces hommes (il s'agit d'un ancien serf islamisé et HAGJI) s'entretint avec le chef du canton de ROBERE et fut amené à stigmatiser son impiété avant d'émettre l'espoir que le prochain chef serait musulman. Il admit qu'un tel discours venant d'un ancien ~~chef~~^{soy} pouvait passer pour une impertinence, mais il demanda au chef d'accepter la critique comme venant d'un serviteur du Prophète. Ce même homme avait refusé de payer sa redevance au chef... et, ayant été admonesté, lui avait rendu sa fille qui lui avait été donnée comme épouse" (1). S'il n'avait été musulman, cet ancien chef ne se serait sans doute jamais permis une pareille audace, malgré le relâchement des moeurs.

Par ailleurs, l'Islam est perçu comme une religion spécifiquement africaine, donnant à ses adeptes le sentiment d'être au-dessus des différences linguistiques, culturelles ou tribales.

Mais surtout l'adhésion à l'Islam n'empêche pas le respect de la plupart des traditions. L'Islam, en effet, s'accommode fort bien de la polygamie, de l'idée de famille étendue, du respect des anciens et de l'autorité paternelle. Il accepte avec beaucoup de tolérance certains rites traditionnels, les intégrant

(1) E.P. SKINNER, "Christianity and Islam among the Mossi", p. 1116.

même parfois à son propre rituel (circoncision, excision...).

Pour toutes ces raisons, l'Islam qui avait marqué le pas pendant des siècles, a connu depuis le début de l'époque coloniale, une spectaculaire progression. D'après SKINNER, il y aurait actuellement plus de 550.000 musulmans en Haute Volta, pour la plupart MOSSI, alors qu'ils n'étaient que quelques dizaines de milliers, à peu près tous YARCE, au début de ce siècle⁽¹⁾.

§ 3 - La persistance des comportements économiques et sociaux traditionnels

§ 3-1. La rigidité des comportements traditionnels

Au niveau des villages, il existe, de la part des chefs et de certains milieux traditionnels, une opposition active aux nouveaux modèles de comportement, qu'il s'agisse d'un comportement superficiel (tenue vestimentaire, maintien en public...) ou d'une attitude plus profonde (respect des coutumes matrimoniales, du culte des ancêtres...). S. KIBA raconte à ce sujet que vers 1950 les jeunes filles scolarisées d'un village avaient cru pouvoir se singulariser, un jour de marché, en adoptant des tenues vestimentaires excentriques. Le chef de province informé les fit tondre publiquement et leur imposa pendant plusieurs jours de dures corvées de portage d'eau⁽²⁾, sans que quiconque parût surpris de la sévérité des sanctions.

(1) E.P. SKINNER, "The diffusion of Islam in an African Society", p. 663.

(2) S. KIBA, "Un village de Haute Volta".

Mais c'est sans doute parmi les MOSSI émigrés que le respect des comportements traditionnels paraît être le plus frappant. Une enquête effectuée par le Centre Africain des Sciences Humaines Appliquées (CASHA) sur les MOSSI vivant à ABIDJAN révèle que "55 % des chefs de groupe mariés sont allés accomplir les rites matrimoniaux au village et que, le plus souvent, leur chef de famille a gardé l'initiative dans le choix de l'épouse ; 19 % se sont mariés à ABIDJAN, mais avec une fille qu'on leur avait amenée du village ; 13 % qui ont eu l'initiative du choix ont élu une femme MOSSI d'une autre région, mais ont sollicité l'accord familial. Environ la moitié de ceux qui ont rompu avec la coutume ont agi de même. La rupture délibérée n'est donc le fait que du petit nombre. Et l'avenir ne semble pas beaucoup plus inquiétant... Ceux qui ne comptent que sur eux-mêmes pour se procurer une épouse sont une infime minorité (4%). Les autres ont déjà une fille qui les attend au village, ou se reposent sur leur père du soin d'en trouver une, ou bien n'ont pas encore pensé au mariage" (1).

Il est curieux de constater que les MOSSI en exil, lorsqu'ils se groupent pour la défense de leurs intérêts matériels ou moraux, tendent à reconstituer la structure politique traditionnelle de leur pays. Le chef du groupe s'appelle alors "MOGHO NABA" (parfois "MOS NABA"). Il est assisté de "ministres" qui portent le même nom qu'à la cour de OUAGADOUGOU. D'ailleurs,

(1) Cité par R. DENIEL, op. cit., p. 136.

les MOSSI, à l'étranger, tendent à s'isoler autant qu'il est possible, dans une sorte de réflexe de défense, qui permet de limiter au maximum les phénomènes d'acculturation. Au contraire, les relations avec le village d'origine restent importantes, le groupe familial étant consulté, ou tout au moins, informé lors de chaque décision importante.

§ 3.2- Résistance passive à l'égard des comportements proposés.

Dans une perspective de développement économique, la puissance coloniale, puis le gouvernement voltaïque tentèrent de contrôler les mouvements spontanés de main d'œuvre, avant et après l'abolition du recrutement forcé, et surtout d'intervenir auprès du paysan MOSSI pour l'amener à acquérir de nouvelles techniques culturelles et un nouvel état d'esprit. Les résultats furent chaque fois décevants.

§ 3.2.1- Tentative de contrôle des mouvements de main-d'œuvre.

a) Tentatives d'implantation contrôlée de "colons" MOSSI. Parmi d'autres tentatives, la plus ambitieuse fut sans doute celle de l'"Office du NIGER" (1). Cinq mille MOSSI du YATENGA, recrutés de façon autoritaire, devaient être réinstallés sur des terres qui avaient bénéficié d'importants aménagements hydro-agricoles. Malgré l'importance des

(1) Voir HAMMOND, "Economic change and Mossi acculturation".

moyens mis en œuvre, malgré de nombreux facteurs favorables (climat comparable à celui du YATENGA, problème de l'eau résolu.. l'entreprise s'est soldée par un demi-échec. Elle n'a pas réussi en particulier à amener l'implantation de nouveaux MOSSI, peu enclins à s'intégrer dans un cadre établi par des gens d'une autre culture.

Une importante opération du même genre est entreprise actuellement avec l'aménagement de la vallée du SOUROU.

b) Tentatives de contrôle des mouvements spontanés.

Les mouvements spontanés de main d'œuvre à destination de la GOLD COAST ou de la Côte d'Ivoire s'étaient juxtaposés et avaient succédé aux mouvements imposés par le recrutement forcé. Il apparut très vite utile de les contrôler et de les canaliser afin de les faire servir au mieux des intérêts de l'administration.

A partir de 1938-39, on chercha à mettre en place des centres d'hébergement accueillant les volontaires. Les inspections du travail, centralisant les offres des employeurs, devaient les transmettre aux gérants des centres. Ce fut un échec total: les centres d'hébergement accueillirent très peu de monde malgré les avantages offerts. Les rares travailleurs recrutés par cette filière désertaient les plantations européennes pour aller chez des planteurs autochtones.

Après la guerre, les employeurs créèrent le SIAMO ("Syndicat interprofessionnel pour l'Acheminement de la Main d'Oeuvre")

Il s'agissait de faire financer le transport de travailleurs voltaïques vers la Côte d'Ivoire par l'ensemble des professions utilisatrices de main d'œuvre non spécialisée. Des centres de recrutement devaient être installés sur place, et notamment à OUAGADOUGOU. Malgré un certain succès initial, le SIAMO contrôla 20.000 personnes par an environ, de 1952 à 1959. Ce n'était là qu'une petite proportion du nombre total annuel de migrants.

Le S.I.A.M.O. fut supprimé en 1960 et remplacé par un organisme public voltaïque. Un office ivoirien de la main d'œuvre transmet à son homologue voltaïque les demandes d'emploi. Le transport aller et retour est gratuit pour les travailleurs ainsi recrutés. Deux centres de recrutement, cinq d'hébergement et de transit auraient dû permettre un bon fonctionnement du système. Il semble cependant que cela soit un nouvel échec, puisque de 1960 à fin 1965, 18.000 travailleurs seulement étaient passés par cette filière (1).

§ 3.2.2 - L'échec des premières tentatives de développement rural. La première tentative réelle de développement du pays MOSSI est sans doute celle du gouverneur Edouard HESLING qui prit son poste à OUAGADOUGOU en 1919 (2). Auteur de projets très ambitieux, il fit ouvrir plus de 6.000 kilomètres de pistes, tenta de développer la production du coton... Dix ans après sa

(1) La meilleure étude de ces tentatives de contrôle semble celle de R. DENIEL, "De la savane à la ville".

(2) Voir E.P. SKINNER, op. cit., ch.X.

tentative apparut, elle aussi comme un échec : la production du coton était retombée à des quantités très faibles, les pistes peu utilisées ne pouvaient être entretenues, l'exode spontané vers la GOLD COAST avait atteint des proportions catastrophiques.

Des entreprises plus modestes devaient voir le jour au cours des dernières années de l'époque coloniale. La plupart devait se solder par des échecs.

L'expérience des fermes pilotes avaient pour objectif de proposer un modèle achevé d'exploitation à imiter. On espérait que les méthodes modernes utilisées par les fermiers pilotes seraient imitées par les agriculteurs voisins et feraient peu à peu tache d'huile. En réalité, l'effet fut à peu près nul. Les fermes-pilotes elles-mêmes ont fonctionné de moins en moins bien et ont fini par retourner à l'état traditionnel (1).

On essaya ensuite de développer la riziculture pour laquelle les bas-fonds inondables pouvaient être facilement aménagés. L'opération pouvant être coûteuse, ne suscita aucun intérêt chez les cultivateurs MOSSI : en tout et pour tout, 200 hectares furent mis en culture.

Les "Centres d'Encadrement Ruraux (C.E.R.) cherchaient à tirer les leçons des expériences antérieures : il s'agissait de tisser un réseau serré de démonstrateurs, eux-mêmes agriculteurs MOSSI, capables de montrer à leurs compatriotes les diver-

(1) Voir L. DESCHAMPS, "Etude sociologique pour un programme de développement dans la zone d'action intégrée de OUAGADOUGOU".

ses modifications à apporter à chaque type de culture. On escomptait que près de 12.000 personnes seraient touchées par les C.E.R. En fait, il n'y en eut jamais plus de 5.000. La grande difficulté provenait du recrutement de cadres compétents. Certaines améliorations sensibles furent enregistrées mais ne firent pas tache d'huile.

La C.F.D.T. (Compagnie Française des Textiles) porta son action sur le coton. Elle cherchait à améliorer à la fois les techniques de production et de commercialisation. Malgré un bon encadrement et des moyens importants, les quantités commercialisées restèrent faibles. A l'heure actuelle, la S.A.T.E.C. (Société d'Aide Technique et de Coopération) tente d'amener les agriculteurs à utiliser la houe à traction asine (1). Les progrès paraissent relativement satisfaisants.

Il y a, dans l'attitude des agriculteurs MOSSI à l'égard des nouvelles techniques, à la fois de la méfiance et du pessimisme. La méfiance est parfois fondée. Les MOSSI avaient une très bonne connaissance empirique de leurs sols et leur agriculture, loin d'être primitive, était complexe et nuancée, tenant compte au mieux des particularités du milieu. Certaines innovations brutales amenèrent de graves déceptions du fait de la mauvaise connaissance du terrain. En particulier, l'utilisation

(1) P. BONNEFOND, "Problèmes de rentabilité d'une action de développement agricole", ORSTOM, Paris 1967.

de charrues et d'engins lourds pour remuer le sol s'avéra rapidement désastreuse par son action trop profonde.

Le pessimisme est plus difficile à analyser. D'après L. DESCHAMPS, il proviendrait du sentiment d'un écart irrémédiable entre le niveau technologique MOSSI et celui des européens. De ce sentiment naîtrait la conscience que la maîtrise du milieu est impossible à acquérir et que les nouveautés technologiques concernent les Européens et eux seuls.

Sous-Section 2 - La recherche d'un nouvel équilibre

§ 1 - La crise de la société MOSSI

§ 1.1 - Crise économique. Elle se caractérise notamment par l'acuité toujours plus grande du problème de la soudure, par une diversification et une augmentation des besoins qui ne peuvent être satisfaits que très partiellement, par le déficit permanent des budgets familiaux.

§ 1.1.1 - Le problème de la soudure. L'agriculture MOSSI demeure vivrière à 90% et destinée à l'auto-consommation à 80 %. Le mil et le sorgho occupent 90% des surfaces cultivées, l'arachide 7% et le coton 1 % seulement (1). Pourtant, il résulte d'une récente enquête de la S.E.D.E.S. que la ration ali-

(1) Ces chiffres sont donnés dans un rapport de la SATEC. "Une opération de développement rural en pays MOSSI". Voir annexe bibliographique.

mentaire moyenne se situe, dans certaines zones, à la limite du minimum physiologique. L'époque de la soudure pose chaque année aux chefs d'exploitation des problèmes angoissants que des expédients permettent seuls de surmonter. On cultive, par exemple, un maïs à cycle végétatif très court qu'on cueille avant maturation complète au moment où les carences alimentaires sont les plus fortes. Dans ces conditions, la grande préoccupation du cultivateur MOSSI est d'avoir ses greniers pleins pour 2 ans, afin d'être à l'abri de toute menace de famine ; tant que cette situation n'est pas réalisée (et elle l'est très rarement) le paysan MOSSI refuse, par principe, de se livrer aux nouveaux types de culture qu'on lui propose : riz, coton... L'échec de certaines tentatives de développement rural par diversification de la production s'explique en partie par cette attitude simple.

Les difficultés rencontrées au moment de la soudure ne cessent d'ailleurs de s'aggraver. Il existe, en effet, un véritable cercle vicieux de la baisse des rendements : les rendements diminuent du fait de la surexploitation des sols, la baisse des rendements incite le paysan à réduire les jachères et à épuiser encore davantage les sols.

§ 1.1.2- Accroissement et diversification des besoins. Les travailleurs partis à l'étranger reviennent au pays avec de nouveaux modèles de consommation. Ils ressentent le

besoin d'une alimentation plus variée : ils ont pris l'habitude de manger le "SAGBO" avec de la viande, quelques légumes, du sel marin. Ils ont appris à aimer le riz, le poisson... Ils boivent des sodas, de la bière à la place du "DOLO" traditionnel. Or, l'agriculture MOSSI ne produit pratiquement que du mil et du sorgho, se montrant incapable de satisfaire des besoins pourtant simples. Ces besoins correspondent d'ailleurs à un véritable nécessité physiologique. L'alimentation Mossi comporte, en effet, de sérieuses carences en acides aminés d'origine animale, en vitamines A et C (1).

§ 1.1.3 - Le déficit chronique des budgets familiaux. L'importance de l'autoconsommation, l'insuffisance des circuits de commercialisation limitent considérablement le revenu monétaire (2). Or, l'importance de l'impôt et la naissance de nouveaux besoins (amélioration de l'habitat, bicyclettes...) rendent de plus en plus nécessaire la détention d'argent. L'économie Mossi n'offre pratiquement aucune possibilité de travail salarié : le salariat agricole commence à peine à prendre naissance, les industries sont à peu près inexistantes. De petites activités annexes permettent, dans certains cas, un petit apport : artisanat (tissage, poterie, vannerie), petit commerce (volailles ou fagots échangés contre articles de bazar, confi-

(1) Anonyme "L'alimentation des MOSSI de QUAHIGOUYA", voir bibliographie.

(2) D'après la SATEC, le revenu monétaire annuel moyen par famille serait de 5600 Frs CFA. La famille Mossi comprend en moyenne 8,5 personnes.

serie, accessoires de bicyclette qui sont revendus ensuite au village). Mais le déficit des budgets familiaux ne peut être comblé que grâce à l'apport des émigrés, ou, chose plus grave, par l'endettement.

§ 1.2 - Crise politique. Le déclin de la chefferie traditionnelle a été durement ressenti par les nouveaux dirigeants de l'état voltaïque. Les structures politiques nouvelles n'ont pas réussi à combler le vide laissé par l'organisation traditionnelle. Les chefs étaient encore, il y a peu de temps, les interprètes les mieux compris d'une population illettrée dans son immense majorité et qui, souvent, ne savait que se référer aux coutumes ancestrales. L'absence actuelle de communication réelle entre les milieux gouvernementaux et la masse de la population explique sans doute en grande partie l'actuelle instabilité politique. Le remplacement de Maurice YAMEOGO par un militaire, le lieutenant-colonel S. LAMIZANA, exprime bien la nécessité, pour le gouvernement, de s'appuyer sur des structures solides.

§ 1.3 - Crise sociale. Malgré leur vive résistance, les valeurs traditionnelles subissent un déclin inexorable. Les valeurs nouvelles sont trop imprécises et encore trop mal assimilées pour pouvoir les remplacer. Il en résulte un sentiment de désarroi qui s'exprime par une certaine passivité et un certain fatalisme. Il en résulte aussi un écart grandissant entre

les générations anciennes et les jeunes, l'incompréhension atteignant à l'heure actuelle son point maximum. La gravité de la crise est suffisamment grandi pour qu'il soit nécessaire de la prendre en considération dans les projets de développement économique et social.

§ 2 - Les voies de solution

Il paraît incontestable que le problème le plus urgent est celui du développement économique. A ce prix, et à ce prix seulement, on peut envisager de dénouer les autres crises. Etant donné la minceur des ressources minières voltaïques (mines d'or de POURA, gisement de manganèse de TAMBAO), le décollage de la croissance ne peut se concevoir qu'à partir de l'agriculture. A la demande du gouvernement voltaïque, les études se multiplient depuis quelques années en vue de déterminer les mesures à adopter pour obtenir un développement rural rapide. La plupart préconisent essentiellement 2 types de mesures : - la création d'une infrastructure
- la rationalisation et le développement de ce qui existe déjà.

§ 2.1 - La création d'une infrastructure agricole.

§ 2.1.1 - Travaux d'aménagement. Il s'agit, par ces travaux, de remédier à 2 types d'inconvénients naturels graves
- la pauvreté et la détérioration des sols
- le caractère instable de la pluviométrie.

a) Travaux de conservation des sols. Le problème le plus angoissant est celui de la lutte contre l'érosion. Dans de nombreuses régions du pays MOSSI, le YATENGA surtout, certaines zones paraissent définitivement perdues pour l'exploitation agricole. Cette situation tient à la fois à la violence des pluies en juillet-août, à la surexploitation d'un sol naturellement très pauvre, à l'action destructrice des chèvres qui dévorent la rare végétation. Les MOSSI ont des techniques rudimentaires de lutte contre l'érosion par des systèmes de cordons de pierres, ou par la couverture du sol avec des nattes de paille (1). Le Service des Eaux et Forêts tente actuellement de mettre au point des méthodes plus efficaces, en particulier dans la région de OUAHIGOUYA. Le F.E.D.O.M. a affecté près d'un milliard et demi de francs à ce projet de restauration des sols. Concurremment une politique systématique de reboisement a été entreprise malgré de grandes difficultés : les feux de brousse, qui ravagent régulièrement le pays, imposent la création de zones pare-feux.

b) Travaux d'aménagement hydro-agricole. Le problème de l'eau est à peu près aussi grave que celui de l'érosion. On pourrait lui donner un début de solution par la construction de barrages retenant les abondantes eaux de pluie et par le

(1) SAVONNET, "Méthodes employées par certaines populations de Haute Volta pour lutter contre l'érosion".

creusement de puits profonds. Les opérations de ce type déjà réalisées ont donné toutes satisfactions. L'aménagement des vallées en aval des barrages, et l'assainissement des bas-fonds a permis de gagner à la culture des superficies relativement importantes, utilisées pour la riziculture et pour des jardins maraîchers qui, de novembre à mars, fournissent un apport alimentaire appréciable.

§ 2.1.2- Modifications de l'infrastructure juridique : la réforme agraire. Nous avons vu, comme l'a très clairement montré J.L. BOUTILLIER, à quel point les structures foncières traditionnelles sont inadaptées aux nouvelles données et comment elles empêchent d'envisager un développement rapide.

Des tentatives de réforme ont déjà eu lieu. Elles ne semblent malheureusement pas entièrement satisfaisantes. Le "coutumier MOSSI du YATENGA", en 1956, reprenait, en l'améliorant le "Coutumier juridique MOSSI du cercle de OUAHIGOUYA" de 1950. Il apportait une modification importante au système foncier traditionnel : une prescription de quinze ans au profit de celui qui emprunte une terre. L'impréscriptibilité de la terre étant un des fondements du droit foncier MOSSI, cette mesure était révolutionnaire. Mais comme le fait remarquer J.L. BOUTILLIER, "les détenteurs de terre vont préférer laisser leur terre inutilisée plutôt que de risquer la voir passer dans un autre segment de lignage, soit dans un autre lignage, soit même

dans les mains d'un étranger. De plus en plus de terres risquent ainsi d'être stérilisées, sous l'effet de cette réforme et d'être retirées du circuit de la production" (1).

Toujours selon J.L. BOUTILLIER (2), il importe essentiellement de réaliser la stabilisation du cultivateur sur les terres qu'il occupe et la stabilisation des conditions d'exploitation. Cette dernière mesure pourrait être réalisée par :

- la transformation des droits d'usage temporaires en contrat de prêt gratuit ou de location à titre onéreux à durée déterminée ;
- l'instauration de règles précises de dévolution des biens immobilisés ;
- la suppression des droits éminents et des droits d'appropriation collective lorsqu'ils ne se superposent pas - sur la même terre et pour le même exploitant - avec un droit d'usage permanent.

§ 2.1.3 - Modifications de l'infrastructure mentale : réforme de l'éducation rurale. L'urgence du besoin de formation est telle qu'il ne semble pas que l'on puisse se contenter des méthodes habituelles de formation. De nombreux spécialistes, et notamment M. HOFFMANN (3), estiment qu'il serait nécessaire d'établir un enseignement pour tous, sans distinction d'âge ou

(1) J.L. BOUTILLIER, op. cit., p. 64.

(2) Id. p. 74-76.

(3) M. HOFFMANN, "Problèmes d'enseignement en Haute Volta. Monographie de village MOSSI".

de sexe, faisant passer au second plan la lutte contre l'analphabétisme. Il s'agirait d'une sorte d'enseignement pratique, donné par des moniteurs formés par le gouvernement, visant essentiellement à apprendre des techniques simples, à sensibiliser les agriculteurs aux notions de productivité et de rendements, à inculquer des rudiments d'hygiène, à donner le goût des techniques de l'élevage... Cet enseignement pourrait avoir ~~leur~~ lieu pendant ^{la} saison sèche seulement afin de ne pas perturber les travaux des champs.

§ 2.2.- Développement et rationnalisation des techniques existantes.

§ 2.2.1- L'amélioration des techniques. Certains points du processus de production actuellement en vigueur chez les Mossi constituent de véritables goulots d'étranglement, empêchant toute amélioration de la productivité en amont. L'opération du sarclage constitue, par exemple, l'un de ces obstacles à tout accroissement de la production. Réalisée avec la "DABA" traditionnelle, l'opération demande du temps et de la main d'œuvre. La S.A.T.E.C. confrontée à ce problème lors de son action de développement de 1961-1967, semble avoir trouvé une solution satisfaisante avec l'introduction de la houe à traction asine et des semailles en ligne (1).

D'autres difficultés du même ordre pourraient sans doute

(1) P. BONNEFOND, op. cit., p. 20-21.

être surmontées de la même façon par des études spécifiques.

§ 2.2.2- Amélioration de l'association agriculture-elevage. Il serait nécessaire, d'une part, d'améliorer la production animale (amélioration de l'état sanitaire du bétail, encadrement et formation d'éleveurs, amélioration des pâturages. d'autre part, de récupérer dans la mesure du possible le fumier organique que les parcours désordonnés du bétail en brousse laissent perdre. On pourrait envisager la stabulation, au moins partielle, dans des étables-fumières.

§ 2.2.3- Diversification des cultures et commercialisation. Un certain nombre de cultures, déjà pratiquées, gagneraient à être développées: coton, riz, arachides... Nous avons vu que cela ne sera vraiment possible que lorsque la hantise de la soudure aura disparu. Il serait intéressant aussi de faire de la propagande en faveur de l'arboriculture. Une vieille légende prétend que celui qui plante un arbre doit mourir dans l'année. Les temps ont suffisamment changé pour que l'on puisse songer à revenir sur ce regrettable préjugé.

Il importera, dans ces conditions, de créer pratiquement de toute pièce, un réseau de commercialisation suffisamment solide. A cet effet, un Office de Commercialisation, présidé par le Ministre du Commerce, a été créé par un décret d'Août 1960, et tente d'établir les structures nécessaires.

C O N C L U S I O N

=====

Nous avons été amenés, dans l'étude de l'anthropologie économique des Mossi, à accorder une large place aux phénomènes politiques et sociaux. Cela tient, d'abord, à l'étroite inter-pénétration qui, comme dans la plupart des sociétés africaines caractérise les relations politiques, économiques et sociales. Cela tient ensuite, au fait que le rôle déterminant des phénomènes économiques n'apparaît pas immédiatement, tant est grand le contraste entre la complexité des structures sociales et politiques et l'aspect rudimentaire de l'infrastructure économique et matérielle.

Ce dernier trait rend compte d'un apparent paradoxe de la société Mossi. Centralisation et hiérarchisation ont permis au système Mossi de faire preuve d'une remarquable solidité au cours des siècles. Pourtant cet équilibre était d'une incontestable précarité en raison de la rigidité d'une organisation économique incapable de s'adapter à des données nouvelles. Tant que la puissance politique et militaire du Mogho Naba a permis le contrôle des données extérieures, le système a parfaitement fonctionné. Aucune force Africaine n'a jamais réellement menacé cette stabilité. Mais les armées Mossi étaient impuissantes face à une pénétration européenne, retardée pourtant autant qu'il était possible. L'économie Mossi, de son côté, était radicalement incapable de s'adapter à la situation nouvelle née de la colonisation : expansion démographique, monétarisation des échanges, élargissement de l'horizon économique

Dans ces conditions, la crise déclenchée par la colonisation était insurmontable. La crise politique et la crise

économique ne pouvaient que se renforcer mutuellement et donner naissance à une crise sociale, aggravant elle - même la crise politique et la crise économique. Un processus cumulatif et irréversible de désagrégation sociale était ainsi mis en route.

Pourtant, il y a dans le peuple Mossi, un tel instinct de préservation que l'évolution, quoique inéluctable, se fait aussi lentement que possible: envers et contre tous; les chefs traditionnels tentent de conserver leur rôle et leurs priviléges, le peuple ne se détache que très lentement de ses chefs coutumiers et d'un mode de vie traditionnel..... Même à travers le phénomène de l'émigration, rendu nécessaire par les nouvelles conditions économiques, la Société Mossi cherche à se survivre à elle - même. Les Mossi expatriés se coupant autant qu'il est possible du milieu étranger, se groupant et tentent de reconstituer leurs structures sociales.

Cette lutte est néanmoins sans espoir. Même à l'échelle voltaïque, le peuple Mossi est devenu un peuple parmi d'autres, riche de grands souvenirs, mais soumis à des décisions prises au niveau de la Haute Volta, de l'Afrique de l'Ouest, et même, en définitive, au niveau du monde capitaliste occidental.

Annexe bibliographique

(l'astérisque* indique que l'ouvrage a été effectivement consulté)

I - Ouvrages généraux

- * ALBON (P.) - "L'acculturation". Bulletin de Psychologie, Février 1955, VIII, 4, pp. 203-219.
- * BALANDIER (G.) - "Sociologie de la colonisation et relations entre sociétés globales". Cahiers Internationaux de Sociologie, 1954, n°17.
- * BALANDIER (G.) - "Déséquilibres socio-culturels et modernisation des pays sous-développés". Cahiers internationaux de Sociologie, 1956, n°20.
- * BALANDIER (G.) - "Sociologie actuelle de l'Afrique Noire", Paris, PUF, 2e éd. 1963, 510 p.
- * BESSAIGNET (P.) - "Principes de l'ethnologie économique. Une théorie de l'économie des peuples primitifs". Thèse complémentaire. Lettres. Paris (1957), Pichon et Durand Auzias, 1966, 190 p.
- * DUMONT (L.) - "Homo hiérarchicus. Essai sur le système des castes". Paris, Gallimard, 1966, 445 p.
- * FORTES (M.) et EVANS-PRITCHARD (E.E.) - "Systèmes politiques africains". Paris, PUF, 1964, 266 p.
- * GODELIER (M.) - "Objet et méthodes de l'anthropologie économique". L'homme, V, 2, 1965.
- * KOUASSIGAN (G.A.) - "L'homme et la terre", Paris, ORSTOM, 1966, 283 p.
- * MAQUET (J.J.) - "Le système des relations sociales dans le Ruanda ancien". Tervuren, Annales du Musée Royal du Congo Belge, 1954, vol.1, 221 p.
- * MEILLASSOUX (C.) - "Essai d'interprétation du phénomène économique dans les sociétés traditionnelles d'autosubsistance". Cahiers d'étude africaine, I, 4, 1960.

- *) MEILLASSOUX (C.) - "Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire", Paris, Mouton, 1964, 540 p.
- *) RADCLIFFE-BROWN (A.R.) et DARYLL FORDE - "Systèmes familiaux et matrimoniaux en Afrique". Paris, PUF 1953.
- *) ROBINEAU (C.) - "L'étude des phénomènes économiques traditionnels et ses problèmes". Bulletin liaison ORSTOM, Février 1966, n°4, pp. 1-21.
- *) THOMAS (L.V.) - "Adculturation et déplacements de population en Afrique de l'ouest". Revue de Psychologie des Peuples, 16, 1, 1961, pp. 49-76.
- *) THURNWALD (R.) - "L'économie primitive", Paris, Payot.

II - Bibliographie des Mossi

1- ALEXANDRE (G.) - I "La langue Möré - Dictionnaire Français-Möré.
II Dictionnaire Möré-Français", Dakar, IFAN, 1953.

2- ARNOULD (R.P.) - "Les Fêtes du Yatenga". Notes africaines, Avril 1949, 42, pp. 38-45.

3- BALANDIER (G.) - "Analyse dynamique des sociétés africaines". Cours de Sorbonne des 21 Février 1967 et 28 Février 1967.

4- BALIMA (S.A.) - "Notes sur l'organisation de l'empire Mossi", Paris, 1959.

5- BALIMA (S.A.) - "Notes sur la situation sociale et les problèmes de travail de la République de Haute Volta". Revue Internationale du travail, oct. 1960, n°4, pp. 404-408.

6- de BARROS (J.) - "Asia", Lisbonne, 1778, 17 vol. in 8°.

7- BARTH - "Travels and discoveries in North and Central Africa", London, Longman, 1858, 5 vol..

8- BAUDU (P.) - "Vieil empire, jeune Eglise", Paris, La Savane, 1957.

9- BAYLERS - "Chemin de fer du Mossi", Encyclopédie Coloniale et maritime, Juin 1951, fascicule 10, pp. 151-4.

10- de BEAUMINY (A.) - "Le Mossi au point de vue économique". Revue de géographie commerciale de Bordeaux. Avril-Juin 1918, Janvier-Mars 1919, Avril-Juin 1919.

11- de BEAUMINY (A.) - "Une féodalité en A.O.F. : les Etats Mossi", Renseignements coloniaux et documents, 1925, 35, pp. 24-36.

12- BICHON - "Les Musulmans de la Subdivision de Kombissiry", in "Notes et études sur l'Islam en Afrique Noire", Paris, J. Peyronnet, coll. "Recherches et documents du C.H.E.A.M.", série Afrique Noire n°1, 1962, pp. 75-102.

13- BINGER - "Du Niger au Golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi (1887-1889)", Paris, Hachette, 1892.

I4- BITARD et FAFFA - "Di, monographie d'un village marka de la vallée du Sourou". Bordeaux, I.S.H.A., 1958, pp. 39-44.

I5- BORDARIER - "Avec les Mossi de Haute-Volta", Tropiques, Janvier 1949, 47, 306, pp. 12-21.

I6- BOUNIOL (J.) - "The White-fathers and their missions", London, Sands and Company, 1929.

*) I7- BOUTILLIER (J.L.) - "Structures foncières en République de Haute-Volta". Etudes Voltaïques, 1964, n°5, pp. 5-181.

I8- BOWDICH (E.) - "Mission from Cap Coast to Ashantee", London, 1819.

*) I9- Bulletin d'Afrique Noire, "Modalités du projet de voie ferrée Ouaga-Tembao". B.A.N. Nov. 1965, n°393, pp. 7-959-60.

*) 20- Bulletin d'Information de l'A.O.F. : "L'alimentation des Mossi de Ouahigouya". Bull. Inf. A.O.F., 1952, 136, pp. 5-8.

21- CAPRON - "L'immigration Mossi en pays Bwa". Université de Paris, Faculté de Lettres et Sciences Humaines (en préparation).

22- CARRIER-MOULINS - "Monographie du Centre de Ouagadougou". Inédit, 1909, cité par Tauxier "Le Noir du Yatanga".

23- CASTINEL (J.) - "Le mariage et la mort dans la région du Yanga (cirque de Fada n'Gourma, colonie du Niger)", Bulletin I.F.A.N. 1945, t.VII, p. 148.

24- CHABROL-RIPERT - "Etude sur l'artisanat voltaïque", SATEC, 1962.

25- CHANTRE (E.) - "Pour l'anthropologie des Mossi". Bulletin de la Société d'Anthropologie de Lyon, 1917.

26- CHANTRE (E.) - "Contribution à l'étude des races humaines du Soudan Occidental". Bull. de la Soc. d'Anthropologie de Lyon, 1917.

*) 27- CHANTRE et PITTAUD (E.) - "Contribution à l'étude anthropologique des Mossi". Revue anthrop. des Mossi, 1927, 37, pp. 196-207.

28- CHARTON - "Foyers de population en Afrique de l'Ouest et sur-population Mossi". Varsovie, Compte Rendu du Congrès International, 1937, T.III, p.603.

29- CHAUDRON - "Les races de Haute Volta". Revue des troupes coloniales, mars 1913, pp. 285-305.

*) 30- CHERON (G.) - "Contribution relative à l'histoire du Mossi. Traditions relatives au Cercle de Kaya". Bulletin du Comité d'Etudes historiques et scientifiques de l'A.O.F., oct-déc.1924, 7, 4; pp. 635-691.

31- CHERON (G.) - "La cour du Bousouma Naba". Bull. Com. Et. hist. sci. A.O.F. 8 (2), avril-juin 1925, pp.304-312.

32- CHERON (G.) - "L'art militaire au Mossi". Bull. Com. Et. hist. sci. A.O.F. 8 (3), juillet-septembre 1925, pp. 509-512.

33- COMBAZ - "Le main d'œuvre Mossi en Côte d'Ivoire". Bull. d'inf. de la H.V., 19 oct.1956, pp.2-3.

34- CONGO (K.) - "Conséquence de la colonisation sur la vie coutumière en pays Mossi dans le système français avec les conséquences sur la vie archaïque". Montpellier, Faculté de Droit, 1955, 68 pages ronéo.

*) 35-CORNEVIN (R.) - "Histoire des peuples de l'Afrique Noire", Paris Berger-Levrault, 9e éd. 1962, 715 p. pp. 282-303.

36- CROZAT (Dr.) - "Rapport sur une mission au Mossi". Journal Officiel de la Rép. française, 5-9 oct.1891.

*) 37- DELAFOSSE (M.) - "Haut Sénégal-Niger", Paris 1912, tome I, pp. 305-315, tome 2 pp. 122-153.

*) 38- DELAFOSSE (M.) - "Les Noirs de l'Afrique", Paris, Payot 1941, 160 p., pp. 62-67.

39- DELOBSOM (D.) - "Les conditions d'existence des Mossi de la région de Ouagadougou avant et après l'arrivée des Français. Inédit, 1926.

40- DELOBSOM (D.) - "Le Mogho Naba et sa Cour". Bull. du Comité d'Etudes hist. et Sci. de l'A.O.F., Juillet-Septembre 1928, 11,3; pp. 386-421.

41- DELOBSOM (D.) - "Les Nioniosse de Goupana (Ouagadougou)".
Outre-Mer, 1929; 1-4, pp. 419-426.

42- DELOBSOM (D.) - "Les danses Mossi et leur signification".
Revue anthropologique, 1932, 4-2, pp. 169-172.

*) 43- DELOBSOM (D.) - "L'Empire du Mogho Naba - Coutumes des Mossi de la Haute-Volta", Paris, Domat-Montchrestien 1932.

44- DELOBSOM (D.) - "Notes sur les Yarcé au Mossi". Revue anthro. 1934; 44, pp. 326-333.

45- DELOBSOM (D.) - "Les secrets des sorciers Noirs", Paris, Librairie Emile Noury, 1934.

*) 46- DENIEL (R.) - "De la savane à la ville. Essai sur la migration des Mossi vers Abidjan et sa région". C.A.S.H.A., Aix-en-Provence, 1967, 185 p.

47- DENIKLR (J.) - "Les races et peuples de la terre", Paris, 1926, p. 548.

*) 48- DESCHAMPS (L.) - "Etude sociologique pour un programme de développement de la zone d'action intégrée de Ouagadougou", Ouagadougou, République de Haute-Volta, ministère de l'Economie Nationale, Août 1964, 99 p.

49- DEPREZ - "Evolution et particularisme du droit du travail en Afrique Occidentale (Annexe : convention du 9 mars 1960, concernant les travailleurs voltaïques en Côte d'Ivoire)". Annales Africaines, Dakar 1960, n°1, pp. 7-40.

*) 50- DIALLO SEYNI SAMBO - "Les droits de la famille dans la coutume Mossi". Penant, Janv.-mars 1967, n°715, pp. 13-31 et Avril-mai-juin 1967, n°716, pp. 151-165.

*) 51- DUBOURG - "La vie des paysans Mossi - Le village de Taghalla". Cahiers d'O.M., oct-déc. 1957; 40, pp. 285-324.

52- DUPONT (A.) - "La rapide évolution des Africains dans la Haute Volta". Marchés coloniaux, Paris, janvier 1^{re} année, n° 163.

53- DURRIEU - "Le Mossi - Sa constitution hiérarchique". Revue militaire de l'A.O.F., janvier 1934, pp. 65-67.

54- DURRIEU - "Tarikh-es-Soudan", Paris, Leroux, 1898.
Traduction Mondas, pp. 16-17, 45-46, 112 et sq.

55- PAGE (J.D.) - "Reflections on the early history of the Mossi-Dagomba group of states" in R. Mouny, L. Thomas, J. Vensina, ed. *The Historian in Tropical Africa*. Londres - Abadan - Accra, International African Institute, 1964.

56- FAV (Cap.) - "Monographie du Cercle de Ouhigouya". Archives du Cercle de Ouhigouya, 1955.

57- FROBENIUS (L.) - "Und Afrika sprach", 2e vol. "Au seuil de la vénérable Byzance", ch.8, Ein Geschlecht von Kaisern und Königen (Geschichte der Mossi-Völker); ch.13 "Die Afrikanische Kaiserpfaz".

58- FROBENIUS (L.) - "Wolfserzählungen und Volksdichtungen aus dem Zentral Sudan", Jena, 1924.

59- FROGER (F.) - "Etude sur la langue des Mossi, suivie d'un vocabulaire et de textes", Paris, Léroux, 1910.

60- FROGER (F.) - "Manuel pratique de la langue Möré. (Mossi du Cercle de Ouagadougou)", Paris, Fournier, 1925.

*) 61- GARREAU - "La Société Mossi". Paris, Mémoire C.H.E.A.M., 1956, n°3143, 14 p.

*) 62- GAUTIER (E.F.) - "L'Afrique Noire Occidentale. Esquisse des cadres géographiques". Paris, Pub. du Comité d'Et. hist. et sci. de l'Afr. Occ., 1935, série A, n°4, VIII, 188 p. (pp. 151-150, "Le Mossi").

*) 63- GERARDIN - "Le Développement de la Haute-Volta", Paris, Cahiers de l'I.S.E.A., oct. 1963, Supplément n° 142, série F, n°19, 207 p.

64- GILLAIN (J.) - "Problème du développement agricole en Haute Volta. Eléments de solution pour le pays Mossi", S.A.T/E/C/, 1961.

65- GOUILLY - "L'Islam dans l'A.O.F.", Paris 1952, 318 p.

66- GRANET - "La notion de personne dans la féodalité mossi. Etude monographique de psychologie comparative". Niamey, Direction de la Santé Publique de la République du Niger, s.d., 140 p. ronéo.

67- GRANIER (J.M.) - "Explication des croyances mossi : l'homme-néda". Ouagadougou, mission des Pères Blancs, s.d., 9 p. ronéo.

*) 68- GUIDON-LAVALLEE - "Fille du pays Mossi", Bull. d'Inf. de l'A.O.F., 1952, n°129, 131, 138.

69- GUISSOU (J.) - "Le mariage coutumier dans la région de Kou-dougou". Ouagoudougou, Ecole Nationale d'Administration, 1962 (mémoire de stage).

70- GUYOT - "Le droit coutumier mossi avant la pénétration française". Paris, Inst. des Hautes Etudes d'O.M., 1957.

*) 71- HAMMOND (P.B.) - "Economic change and Mossi Acculturation" in W.R. Bascom and M. Merskovits ed. "Continuity and change in African Culture", Chicago, 1959, pp. 238-256.

72- HAMMOND (P.B.) - "Technical change and Mossi acculturation". Evanston, I, Northwestern University, 1962.

73- HAMMOND (P.B.) - "Mossi joking", Pittsburg, Ethnology, juillet 1964; III, 3, pp. 259-267, Bibl.

*) 74- HEBERT et GUILHEM - "Précis d'histoire de la Haute-Volta", Paris, Précis Liegel, 1964, 125 p., pp. 17-65.

75- HILTON (T.E.) - "Mossi Country", Universitas, déc 1959, 4, I, p. 768.

76- HOCHET - "Origines psycho-sociologiques de l'exode rural des jeunes en Haute-Volta", Ouagadougou, 1964, 21 p., ronéo.

*) 77- HOFFMANN (M.) - "Problèmes d'enseignement en Haute-Volta. Monographie de village mossi (Taghalla, Cercle de Kaya)", Bordeaux, ISHA, 1957, 57 p. ronéo.

78- HOLAS - "Teinturiers mossi à Dimbroko (Côte d'Ivoire)". Notes africaines, avril 1948, 38, pp. 18-21.

*) 79- HOUIS (M.) - "Principes d'orthographe du möré". Notes africaines, Bulletin IFAN, avril 1960, n°86, pp. 52-55.

80- HOUIS (M.) - "Les noms individuels chez les Mossi", Dakar, IFAN, 1964.

81- I.F.A.N. - "La langue möré", Dakar, Mémoire de l'IFAN, 1953, 2 vol.

*) 82- ILBOUDO - "Croyances et pratiques religieuses traditionnelles des Mossi", Paris, Ouagoudougou, CNRS, Recherches Voltaïques 3, 1966.

83- Inspection du Travail de Haute-Volta - "Les migrations de la main d'œuvre voltaïque".

85- I.T.O.M. - "Le chemin de fer du Mossi". Prolongement de l'Abidjan-Niger en Haute-Volta", mars 1954, n°4, pp. 161-164.

*) 86- IZARD-HERITIER (F.) et IZARD (M.) - "Les Mossi du Yatanga. Etude de la vie économique et sociale", Bordeaux, ISHA 1959, /2/ + 114 p. ronéo.

87- IZARD (M.) - "Mission chez les Mossi du Yatanga". L'homme, janvier-mars 1966, 6(1), pp. 118-120.

*) 88- IZARD (M.) - "Traditions historiques des villages du Yatenga" I. Cercle de Gourcy, Paris 1965, 220 p. n°1 II Cercle de Ouahigouya, " " n°2.

*) 89- IZARD (M.) - "Compte rendu du livre de Skinner : "The political development of a Sudanese people", L'homme, janvier-mars 1966, 6(1), pp. 124-126.

90- IZARD (M.) - "Histoire des Mossi de Ouagadougou", Paris, Faculté de Lettres et Sciences Humaines, Thèse de 3^e cycle (en préparation).

91- IZARD-HERITIER et IZARD (M.) - "Aspects humains de l'aménagement hydro-agricole de la vallée du Sourou", Bordeaux, ISHA, 1958, 78 p. ronéo.

92- Journal Officiel de la Haute-Volta - "Convention relative aux conditions d'engagement et d'emploi des travailleurs voltaïques en Côte d'Ivoire", JOHV, 15 février 1961, D n°53.

93- Journal Officiel de la République Française - "Décret du 22 Octobre 1925 portant réglementation en matière de travail indigène en A.O.F.", J.O. du 23 oct. 1925, pp. 10.147 et sq.

94- KABORE - "Mémoire sur la pêche coutumière en pays Mossi". Ouagadougou, E.N.A., 1960, 30 p.

95- KABORE (G.V.) - "Caractère féodal du système politique Mossi". Cahiers d'Etudes africaines, 1961, II, 8, pp. 609-623.

ix) 96- KABORE (G.V.) - "Organisation politique traditionnelle et évolution politique des Mossi de Ouagadougou", Paris-Ouagadougou, Recherches Voltaïques 5, 220 p.

97- KABORE (G.V.) - "Evolution de la famille chez les Mossi". Université de Paris, Faculté des Lettres, Thèse Doctorat 3e cycle (en préparation).

98- KABORE (G.) - "Structures matrimoniales en pays mossi", Ouagadougou, Ec. Nat. d'Adm. 1962, mémoire de stage.

99- KABORE (L.) - "L'élevage de la poule eu pays mossi : le village de Sourgou". Ec. Nat. d'Adm. de Ouagadougou, 1961, mémoire de stage.

100- KAWADA (J.) - "Le Zitenga - Rapport de mission dans le cercle de Ziniaré". Recherches voltaïques 1957; n°6, 90p.

101- KAWADA (J.) - "Etude préliminaire sur la structure politique traditionnelle des Mossi". Université de Paris, Fac. des Lettres, Thèse doctorat université (en préparation).

102- KERHARO et BOUQUET - "La chasse en Côte d'Ivoire et en Haute-Volta-rites, plantes, fétiches...". Acta Tropica, 1949, 6, 3, pp. 193-220.

ix) 103- KERHARO et BOUQUET - "Sorciers, féticheurs et guérisseurs de la Côte d'Ivoire et de la Haute-Volta", Paris, Viguer, 1950, 144 p.

ix) 104- KIBA (S.) - "Un village de Haute Volta", Revue de l'action populaire, juin 1960, 139, pp. 757-766.

105- KIZERBO - "La pénétration française dans les pays de la Haute Volta", Paris, Fac. Lettres, 1953, Mémoire DES, Histoire.

ix) 106- KOHLER (J.M.) - "Activités agricoles et transformations socio-économiques dans une région de l'Ouest mossi". Bulletin de liaison des Sciences Humaines, ORSTOM, pp. 87-94.

107- KY MAMIA - "Etude du problème de l'émigration vers la basse côte de la main d'œuvre voltaïque", Ouagadougou, Bull. Economique de la H.V., 1953, n°7, pp. 45-48.

ix) 108- KY MAMIA - "Haute Volta exportatrice de main d'œuvre". Tiers Monde, oct-déc. 1965, n°24, t.VI, pp. 1043-1047.

109- LABOURET - "Paysan d'Afrique Occidentale", Paris 1941, 307 p.

III0- LAFFITTE (N.) - "La hiérarchie mossi". Bull. d'inf. et de renseignements, janv. 1938, 193, pp. 159-165 ; août 1938, 199, pp. 306-307.

III- LAFFITTE (N.) - "La tradition religieuse mossi (lieux sacrés de Tenkodogo Funérailles basga)". Notes africaines 24.

III2- LAMBERT (Cap.) - "Le pays mossi et sa population. Etude historique, économique et géographique suivie d'un essai d'ethnographie comparée", Ouagadougou 1907, Archives de l'IFAN.

III3- LAMBERT (Cap.) - "Renseignements sociologiques et ethnographiques sur les populations vivant actuellement en pays mossi". Archives de l'ex-Gouvernement de l'AOF. Répertoire 1G334.

III4- LE COCHEC - "L'agriculture mossi et ses possibilités actuelles d'amélioration". Services de l'Agriculture de la Rép. de Haute-Volta, 27 déc. 1959, 10 p. ronéo.

III5- LE MOAL (G.) - "L'histoire et la légende mossi". Albums de l'AOF. Déc. 1951, 3, pp. 95-105.

*) II6- LE MOAL (G.) - "Peuple mossi hier et aujourd'hui". Encyclopédie mens. d'O.M., fév. 1954, 3, 41, pp. 17-21.

II7- LE MOAL (G.) - "Les migrations de main d'œuvre voltaïque", Conférence Internationale des Africanistes de l'Ouest Sao Tomé, 1956, vol.5, pp. 247-260.

*) II8- LE MOAL (G.) - "Un aspect de l'émigration : la fixation des Voltaïques au Ghana", bull. IFAN, 1960, B, 22, 3-4, pp. 446-454.

II9- LE REBOUR (C.) - "Le chemin de fer du Mossi". Travaux, fév. 1950, n°184, pp. 85-89.

I20- LOBSTEIN - "Mouvement d'immigration des Mossi dans le Cercle de Nouna". Archives de Nouna, 8 p. dactylograph.

I21- MAHAUT (C.) - "La Colonie du Haut-Sénégal - Niger", Paris 1910.

*) I22- MANGIN (R.P.) - "Les Mossi. Essai sur les us et coutumes du peuple mossi du Soudan occidental". Paris, Challamel, 1921, XII + 116 p.

*) I23- MARC (L.) - "Le pays Mossi", Paris, éd. Leroux, 1909, VIII, 189 p. (Thèse, Lettres, Paris 1908).

*) I24- Marie-André du Sacré Coeur (Soeur) - "La femme Mossi - Sa situation juridique". L'ethnographie 1937, 33-34, pp. 101-105 ; 1938, 35-36, pp. 15-33.

I25- Marie André du Sacré Coeur (Soeur) - "La condition de la femme Mossi", Grands Lacs, 1937-38, 54, pp. I7I-I8I.

I26- Marie de l'Assomption (Soeur) - "Etude sur les vocations religieuses chez les Mossi". Cahiers d'Etudes Africaines, n°14, IV, 2, Paris, 1963, pp. 275-316.

I27- Marie de l'Assomption (Soeur) - "De la communauté classique à la communauté chrétienne", Mouton, Paris, 1965, 23I p.

I28- MARIOTTI-GILAIN - "Mission d'études sur les structures d'animation rurale en Haute Volta", SATEC, 1961.

*) I29- MATHIEU (M.) - "Fortes densités sur une terre ingrate : le pays Mossi". Paris, Mémoires CHEAM, 1957, n° 2730, 10 p.

*) I30- MATHIEU (M.) - "Notes sur l'Islam et le Christianisme dans la subdivision centrale de Ouagadougou", Paris Mémoire CHEAM, 1956, 52 p.

*) I31- MATTEI - "L'empire du Mogho Naba : les chefferies. Contributions à la connaissance de l'Islam en pays Mossi", Paris, CHEAM, 1960, n°3326, 27 p.

I32- MAUNY (R.) - "Etat actuel de nos connaissances sur la préhistoire et l'archéologie de la Haute Volta". Notes Africaines, janv. 1957, 73, pp. I6-25.

I33- MEYEROWITZ (E.) - "Akan traditions of Origin", Londres, 1952, p. 49 et sq.

I34- MONTEIL (P.L.) - "De Saint Louis à Tripoli par le lac de Tchad. Voyage à travers du Soudan et du Sahara accompli pendant les années 1890-91-92. Paris, Félix Alcan, 1894.

I35- NIKIEMA (A.) - "Qui sont les Mossi ?" Paris, La Vie Africaine, juin 1960, n°7, p. 39.

I36- NIKIEMA (A.) - "De la mort de Naba Sagha à la nomination de Naba Kougri empereur". Mémoire de l'Ec. Nat. d'Adm. de la H.V., 1962.

I37- ORANA - "Enquête alimentaire et nutritionnelle sur Issigui", ORANA 1953.

I38- OUEDRAOGO (E.) - "Monographie du village de Ti". Archives Ec. Nat. d'Adm. de Ouagadougou, 1962, Mémoire de stage.